

**BRETAGNE**  
*UN ÉCLAIRAGE RÉGIONAL*

# L'état du mal-logement

**en France 2020**

RAPPORT ANNUEL #25





« L'agence Bretagne de la Fondation Abbé Pierre travaille depuis de nombreuses années sur les questions d'habitat dégradé en Bretagne. Le programme SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre vise à accompagner les projets de rénovation de logements indignes et énergivores des ménages propriétaires les plus pauvres.

En 2018, nous avons pu réaliser un panorama des réalisations du programme, tout en interpellant les opérateurs et les collectivités locales sur les améliorations à mettre en œuvre, notamment :

- investir dans l'accompagnement social des ménages,
- mieux financer les marchés publics pour permettre aux acteurs de mener des actions réellement calibrées par rapport aux besoins des ménages.

Nos réalisations ont eu certains effets, nous recevons aujourd'hui plus de dossiers d'habitat indigne et les opérateurs ont fait appel à des travailleurs sociaux afin que leurs équipes s'outillent de compétences « humaines » en plus de celles techniques. **En 2020, nous voulons imager de façon « humaine » la précarité énergétique et donner la vision la plus claire, de « terrain », de ces réalités.**

**L'objectif est plus difficile car la précarité énergétique est le résultat de facteurs très divers et généralement suivis par des politiques publiques différentes.**

L'on parle généralement de facteurs liés aux politiques du secteur de l'énergie, à la qualité des logements, aux dispositifs d'aides, et aux ressources disponibles des ménages pour faire face aux charges d'énergie.

Il en ressort que les politiques liées au bâtiment, au logement et à l'habitat vont intervenir pour favoriser les réglementations vertueuses et la rénovation (réglementations, portails locaux d'accès aux aides, aides anah, dispositifs fiscaux, certificat d'économie d'énergie), et que les politiques sociales vont favoriser le maintien des ménages dans le logement et de l'énergie (trêve des coupures, Fonds Solidarité Logement, chèque énergie).

Afin de conquérir certains marchés, de nombreux entreprises et réseaux ont créé leur propres dispositifs (prêts, subventions, aides, certifications), dont il résulte un empilement de dispositifs territoriaux, thématiques, réglementaires.

Sans lisibilité pour le plus grand nombre, la lutte contre la précarité énergétique ressemble à un début de bataille des plus brouillons, où les rangs ne sont pas constitués et l'ordre est des plus dispersés.

Notre ambition, des plus humbles, est au regard des données de terrain disponibles et de rencontres avec les « oubliés thermiques », de faire comprendre les vrais enjeux du combat et de concentrer les efforts sur quelques batailles.

Nous commencerons par comprendre ce qu'est la précarité énergétique, puis nous nous attacherons à voir comment la Fondation Abbé Pierre la combat.

Grâce aux soutiens et à l'accord de Conseils Départementaux, nous pourrons donner une vision régionale au sujet, à travaux des données de terrain issues des Services Locaux d'Information et de Maîtrise des Énergies (SLIME).

**Cette étude qui a été réalisée au début de l'hiver 2020, avant la crise sanitaire COVID 19, montre des fragilités des ménages qui vont très certainement être aggravées par la crise économique et sociale liée à la pandémie. Il faut très vite aller au-devant des ménages et mettre en place des outils d'accompagnement dédiés, afin que l'hiver 2021 ne soit pas synonyme d'importants impayés de factures d'énergie et de restriction massive de chauffage. »**

**STÉPHANE MARTIN**

Directeur Agence Bretagne Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés

# LES PANORAMAS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN BRETAGNE

<b>1 - La Fondation Abbé Pierre et la précarité énergétique</b> .....	<b>5</b>
<b>2 - La précarité énergétique et la Fondation Abbé Pierre en Bretagne</b> .....	<b>10</b>
<b>A) Les actions et aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)</b> .....	<b>11</b>
LES MÉNAGES BRETONS AIDÉS PAR L'ANAH DANS LE CADRE D'HABITER MIEUX .....	<b>12</b>
AUTRES DISPOSITIFS D'AIDES .....	<b>15</b>
<b>B) Les programmes nationaux de la Fondation Abbé Pierre         en lien avec la lutte contre la précarité énergétique</b> .....	<b>18</b>
LE PROGRAMME SOS TAUDIS .....	<b>18</b>
TOITS D'ABORD .....	<b>20</b>
<b>C) Les appels de détresse de la Fondation Abbé Pierre</b> .....	<b>22</b>
<b>3 - Les SLIME en Bretagne, première capitalisation régionale</b> .....	<b>29</b>
<b>A) Pourquoi cette étude sur les SLIME bretons de la Fondation Abbé Pierre ?</b> .....	<b>30</b>
<b>B) Le schéma de l'organisation des SLIME en Bretagne</b> .....	<b>31</b>
<b>C) Bilan des SLIME en Bretagne en 2018</b> .....	<b>32</b>
LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES VISITES .....	<b>33</b>
QUI SONT LES DONNEURS D'ALERTE DES SLIME ? .....	<b>35</b>
QUI SONT LES MÉNAGES AYANT BÉNÉFICIÉ DES SERVICES D'UN SLIME ? .....	<b>40</b>
STATUTS D'OCCUPATION ET PARCS IMMOBILIERS CONCERNÉS .....	<b>45</b>
FOCUS SUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DÉJÀ RÉALISÉS DANS LES LOGEMENTS AVANT VISITE .....	<b>62</b>
L'HUMIDITÉ RESENTIE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ ? .....	<b>70</b>
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ, D'UNE ÉTUDE À UN PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL ? .....	<b>73</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>77</b>

# 1 - La Fondation Abbé Pierre et la précarité énergétique

Après avoir été ignoré pendant des années, le thème de la précarité énergétique s'est imposé au premier plan des débats depuis dix ans. **Au carrefour des enjeux sociaux et écologiques, elle touche 12 millions de personnes en France** qui ont froid (ou chaud) chez elles ou peinent à payer leurs factures de chauffage<sup>1</sup>.

Cela concerne les ménages en situation d'effort énergétique excessif<sup>2</sup>, et ceux qui déclarent avoir régulièrement froid à leur domicile, du fait de restrictions volontaires liées à leur situation financière, ou du fait de leurs conditions d'habitat. D'après ces indicateurs, 5,6 millions de ménages étaient en précarité énergétique en France en 2013, dont 2,3 millions de ménages modestes. Cela représente 20,4% des ménages français.

Avec l'accroissement de la précarité, la mauvaise qualité thermique de millions de logements et l'augmentation des coûts de l'énergie et du logement, on constate que **de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens ou ne parviennent pas à chauffer leur logement correctement**. Le pourcentage des ménages déclarant avoir eu froid au cours de l'année est en hausse très marquée depuis des années. Alors que seuls 10,9% des ménages s'en plaignaient en 1996, ce taux est monté à 15% en 2019<sup>3</sup> (40% à cause d'une mauvaise isolation et 30% pour éviter des factures trop élevées).

Ce phénomène a de graves **conséquences sur la santé des ménages**. La Fondation Abbé Pierre a initié une étude<sup>4</sup> sur les impacts sanitaires de la précarité énergétique, qui a confirmé la perception plus forte d'une santé dégradée par les personnes exposées à la précarité énergétique, une fréquence accrue de pathologies chroniques (bronchites, arthrose, anxiété, dépression, maux de tête...) et aiguës (rhumes,

angines, grippe, diarrhées...), ainsi que des symptômes associés (sifflements respiratoires, crises d'asthme, rhumes des foins, irritations oculaires...). D'après une étude économétrique de l'OFCE, le fait d'habiter dans un logement difficile à chauffer accroît de 50% le risque de se déclarer en mauvaise santé.<sup>5</sup>

La précarité énergétique peut aussi avoir des effets en cascade. La précarité énergétique peut également **dégrader la salubrité de l'habitat**, en favorisant l'apparition (ou l'augmentation) d'humidité et moisissures par phénomène de condensation. Outre le froid, le coût des énergies, dans un logement mal isolé et difficile à chauffer, **grève durement les budgets des ménages modestes**. D'après l'Observatoire National de la Précarité énergétique, 3,4 millions de ménages modestes, soit 12% des ménages consacrent plus de 8% de leurs revenus pour se chauffer. De ce fait, on assiste à une hausse des interventions des fournisseurs d'énergie suite aux impayés d'énergie. Selon le Médiateur National de l'Énergie, en 2019, alors que la crise sanitaire n'avait pas encore frappé les ménages français, une hausse de 17% des interventions pour impayés a été enregistrée (672 400 en 2019, contre 572 440 en 2018). Ces interventions se traduisent par une interruption de la fourniture d'énergie ou par une réduction de la puissance d'électricité dans le logement.

**La lutte contre la précarité énergétique peine à passer à l'échelle adéquate, faute de moyens dédiés, d'accompagnement et de volonté.**

Une des premières mesures de lutte contre la précarité énergétique est d'agir sur ses conséquences financières au travers des **aides à la facture d'énergie des ménages**, comme les FSL et le chèque énergie.

<sup>1</sup> Fondation Abbé Pierre, Rapport sur l'état du mal-logement 2020.

<sup>2</sup> Quand un ménage appartenant aux trois premiers déciles de revenus par UC consacre plus de 8% de ses revenus aux dépenses énergétiques. Selon l'ENL 2013 : 3,6 millions de ménages.

<sup>3</sup> Selon le Médiateur National de l'Énergie.

<sup>4</sup> « Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis. » nov. 2013, Dr Bernard LEDESERT, Directeur technique études CREA-ORS LR

<sup>5</sup> OFCE, « La mesure du coût économique et social du mal-logement », octobre 2015.

Le chèque énergie, généralisé en 2018, est une aide de 48 à 277€/an qui a été augmentée de 50€/an en 2019, et étendue à deux millions de ménages supplémentaires, soit 8 millions de ménages. Et même si cette réponse permet de réduire les privations de chauffage, elle reste insuffisante (elle devrait être triplée pour aider réellement les ménages en précarité énergétique), ne résout le problème qu'à court terme, et n'est pas très écologique, puisque cela revient à encourager à consommer plus d'énergie, dans des logements souvent très mal isolés.

**Ainsi, la priorité est d'agir sur les causes de la précarité énergétique, c'est-à-dire de venir à bout des 6,7 millions de passoires énergétiques<sup>6</sup> (17% des résidences principales du parc résidentiel), en rénovant en priorité les 2 millions occupées par des ménages modestes.** En plus de mettre les ménages en situation de précarité énergétique, les logements énergivores sont responsables d'une large part des émissions de gaz à effet de serre.<sup>7</sup> **Le chantier de la rénovation des passoires énergétiques est l'opportunité d'un plan de relance centré sur l'amélioration des conditions de logement et la transition énergétique.**

La prise de conscience de la mauvaise qualité thermique de nombreux logements est certaine, mais rien n'indique que les actions entreprises soient à la hauteur du défi. Initialement, les objectifs présidentiels étaient d'éradiquer les passoires énergétiques en 10 ans. Les ambitions ont été revues à la baisse pour ne cibler que les passoires énergétiques habitées et appartenant à des ménages modestes, soit 1,5 million de logements (Plan National de rénovation énergétique des bâtiments, 2018). Un chiffre toujours inatteignable.

L'objectif de 500 000 rénovations par an à partir de 2017 ambitionné par la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 est loin d'être atteint

également, et l'élimination de toutes les passoires thermiques d'ici 2025 est irréalisable au rythme actuel. Au total, même s'il est difficile d'établir un chiffre précis, faute de définition commune et de données actualisées et détaillées, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire estime que **370 000** rénovations ont été réalisées en 2019. Toutes ces rénovations ne sont pas performantes et seulement 19% concerneraient des passoires thermiques.

**En plus d'être sous-dimensionnée, l'action publique pour la rénovation énergétique des logements ne touche qu'une partie de la cible et la dimension sociale n'est pas suffisamment intégrée dans les opérations de rénovation thermique qui sont conduites localement.** Même si des aides destinées aux ménages modestes existent, ce sont avant tout les propriétaires occupants de maison individuelles et les bailleurs sociaux qui en bénéficient. Alors que 1,7 millions des passoires énergétiques se trouvent dans le parc locatif privé<sup>8</sup>, **les politiques publiques actuelles laissent de côté une large part des locataires du parc privé et des habitants des copropriétés.** En 2020, le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) a été en partie transformé en prime à destination des ménages modestes et très modestes, et devrait être étendu à l'ensemble des ménages l'année prochaine et aux bailleurs privés. Cette avancée se heurte cependant à un budget insuffisant et à des démarches complexes, et devrait s'accompagner de contreparties (obligation de rénover et de pratiquer des loyers modérés pour les bailleurs privés).

Le chantier de la rénovation énergétique, pour toucher les ménages en situation de précarité énergétique a besoin de signaux forts et simples. Des obstacles économiques, financiers et politiques doivent être levés.

**Le financement total sans reste-à-charge de chantiers de rénovations complètes et**

<sup>6</sup> Logements dont le Diagnostic de performance énergétique (DPE) est classé en F ou G (sur une échelle de A à G), c'est-à-dire émettant plus de 330 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire.

<sup>7</sup> Le secteur du bâtiment est responsable de 45% de la consommation d'énergie en France et de 25% des émissions de gaz à effet de serre. Une passoire thermique consomme plus de 330 kWh.m<sup>2</sup>.an contre 50 kWh.m<sup>2</sup>.an pour un logement performant.

<sup>8</sup> Selon une estimation de Plan Bâtiment Durable.

## **ambitieuses doit être rendu possible pour les ménages très modestes.**

L'intervention auprès de ménages en grande difficulté est possible, comme le montre par exemple l'expérience de la Fondation Abbé Pierre (programmes Toits d'abord et SOS Taudis), avec des niveaux de gains énergétiques importants, à condition d'y consacrer des moyens pour l'accompagnement, du repérage au suivi post-travaux, et de prévoir des reste-à-charge les plus bas possible. La rénovation globale et performante du logement, en « bouquet », est souvent jugée trop chère (20 000 euros en moyenne pour atteindre une classe D et 40 000 euros pour atteindre la norme BBC) et trop lourde, alors que le reste à charge pour les plus modestes tourne autour des 20%<sup>9</sup>. Les ménages très modestes, pour qui la dépense d'une telle somme est inenvisageable, peinent à se lancer dans de tels chantiers, ou alors se limitent à des rénovations partielles telles que le changement de chaudière ou le remplacement des fenêtres. Cette démarche est certes moins coûteuse, mais elle est rarement suffisante pour atteindre une bonne performance énergétique<sup>10</sup>, d'autant plus lorsque le logement rénové est une passoire thermique. Le reste à charge qui doit théoriquement être compensé par l'économie sur les factures d'énergie au fil du temps aura alors peu de chance d'être rentabilisé. De plus, ces rénovations partielles risquent de tuer le gisement potentiel d'économies d'énergie futures, voire de développer des pathologies au bâti si les ménages ne sont pas accompagnés dans leurs choix de travaux (ex : isoler sans installer de ventilation).

C'est pourquoi il ne faut pas céder à la simplicité et au lobbying des acteurs économiques qui prônent des rénovations partielles au lieu de rénovations globales. À la place, il faut renforcer le programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH, qui propose

une aide financière et un accompagnement pour des travaux complets et ambitieux aux ménages modestes.<sup>11</sup> Pour le moment, les objectifs du programme sont eux aussi insuffisants, et les chiffres bien en deçà des ambitions présidentielles.<sup>12</sup>

## **Une obligation progressive de rénover pour les propriétaires-bailleurs et les copropriétés est nécessaire.**

Les grands oubliés de ces politiques sont les locataires du parc privé qui, plus pauvres et vivant dans des logements de moindre qualité que la moyenne, comptent parmi les principales victimes de la précarité énergétique. La raison en est simple : le « dilemme bailleurs-locataires ». Les travaux de rénovation d'un logement locatif profitent au locataire, mais doivent être financés et décidés par le bailleur. Résultat : rien ne se passe, ou si peu. Pour sortir de cette impasse, la solution logique serait d'obliger les bailleurs à rénover leurs passoires pour avoir le droit de les mettre en location.

Si le niveau de performance à atteindre est annoncé à l'avance, avec un délai d'application raisonnable et un accompagnement financier et technique à la hauteur, cela laisserait le temps aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires. Quant à la question des bailleurs impécunieux qui n'auraient pas les moyens d'investir, soulignons que cela ne représente qu'une petite minorité (7% des passoires du parc locatif privé appartiennent à des bailleurs très modestes, et 6% à des bailleurs modestes), et que l'Agence nationale de l'Habitat leur propose déjà des aides aux travaux, qui pourraient être augmentées et simplifiées en cas d'obligation réelle de rénover.

La loi LTECV prévoit l'intégration d'un critère de performance énergétique dans l'appréciation de la

<sup>9</sup> Selon une étude de Rénovons, une famille avec deux enfants ayant des ressources inférieures à 17 300 € annuels soit 1 400 €/mois, occupant une maison de 93 m<sup>2</sup> dont elle est propriétaire, engagera des travaux d'environ 18 000 € pour passer son logement de la classe énergétique G à D, mais disposera d'aides publiques réduisant les frais à sa charge à 3 700 €. Ce reste à charge serait compensé par l'économie sur les factures d'énergies au bout de 3 ans.

<sup>10</sup> Seulement 5% des maisons individuelles rénovées font un saut de plus de deux classes énergétiques

<sup>11</sup> Avec augmentation des performances d'au moins 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs et les copropriétés). Le montant de l'aide varie selon les ressources «modestes» ou «très modestes» du ménage, évalué à partir d'un barème national.

<sup>12</sup> Les objectifs ont été ramenés à 60 000 logements par an dans la loi de finance pour 2020

décence des logements, condition pour leur mise en location. Dans le projet de modification du « décret décence », qui a été soumis à concertation en juillet 2020, l'exécutif fixe le seuil d'« indécence énergétique » à une consommation d'énergie finale de 500 kWh par mètre carré par an, pour une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2023. Environ 120 000 logements du parc locatif seraient concernés par la mesure (soit les plus énergivores des 7 millions de passoires thermiques). Le décret ne s'appliquera qu'aux nouveaux contrats de location conclus à compter du 1er janvier 2023. Or, le turn-over annuel moyen du parc locatif se situe autour de 25%. Ce qui signifie que seul un quart de ces 120 000 logements sera réellement concerné en 2023. Le seuil annoncé de 500 kWh.m<sup>2</sup>.an en énergie finale est donc très élevé et conduit à considérer comme « décentes » la plus grande partie des passoires énergétiques, rendant ce décret inefficace dans la lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique. La Fondation Abbé Pierre a également demandé à revenir à un seuil exprimé en énergie primaire pour la suite, qui permet de rendre compte des performances propres au logement, de leur empreinte énergétique réelle et éviterait d'avantager le chauffage électrique, souvent très coûteux pour les occupants.

L'obligation de rénover permettrait également de dépasser les blocages de décisions de travaux énergétiques dans les copropriétés. Aujourd'hui, dans la plupart des copropriétés, il est très difficile de convaincre une majorité de ces copropriétaires de passer à l'action. Préférence pour le présent, mauvaise information des copropriétaires, formation déficiente des syndicats, illisibilité des aides publiques et fiabilité incertaine des artisans... : les obstacles sont nombreux. L'obligation de rénover les passoires des bailleurs privés aurait également l'avantage d'avoir un effet moteur au sein des AG de copropriété, afin de pouvoir louer leur logement, alors qu'ils en sont aujourd'hui des freins bien connus.

Face à ces limites récurrentes de la politique de rénovation énergétique, la Fondation Abbé Pierre a reçu avec enthousiasme les conclusions de la Convention Citoyenne pour le Climat. En effet, parmi ses principales propositions, la CCC a retenu des obligations

de rénover les passoires (étiquette énergétique DPE, « F » et « G ») et les logements énergivores (étiquettes D et E), les maisons énergivores au moment du changement de propriétaire à partir de 2024, les logements locatifs à la relocation à partir de 2028, toutes les passoires à partir de 2030, puis tous les logements énergivores à partir de 2040. Ces propositions ambitieuses, indispensables et réalistes constitueraient, si elles étaient adoptées « sans filtre » comme l'a promis le président de la République, une révolution dans le monde du logement.

### **Un service public local de l'efficacité énergétique lisible, pérenne et indépendant doit être mis en place.**

Les aides sont sous-utilisées, car jugées illisibles, avec des procédures compliquées qui ne garantissent pas l'obtention d'une subvention. La nouvelle aide MaPrimeRénov, qui doit remplacer le CITE et qui sera ouverte à tous les ménages sans conditions de ressources dès 2021, est jugée trop complexe, avec des montants de travaux dépendant de facteurs trop nombreux. Cela associé à la gêne de bénéficier d'aides sociales et à la méfiance face à la multiplication des arnaques à la rénovation, le non-recours va à l'encontre d'un changement d'échelle nécessaire dans la rénovation du parc privé. Les aides doivent être simplifiées et associées plus largement à un travail de repérage et d'accompagnement des ménages. Cet accompagnement doit être assuré par des personnes qualifiées qui jouent le rôle de « tiers de confiance », c'est-à-dire indépendants des acteurs économiques qui ont intérêt à orienter les ménages vers leurs propres solutions commerciales. Aujourd'hui, une volonté de simplification est visible au travers du label FAIRE, qui ambitionne de représenter un guichet unique, mais dont la mise en œuvre est encore limitée. L'accompagnement au niveau local fait l'objet d'un nouveau programme de CEE (Certificats d'économies d'énergie) appelé « SARE » (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) doté de 200 millions d'euros sur cinq ans, qui vise à remplacer désengagement de l'ADEME dans le financement des Espaces Info Energie et des Agences Locales de l'Énergie. Mais cette somme est loin d'être suffisante, pousse un fonctionnement au « forfait » et n'incite pas à accompagner des

ménages aux situations plus complexes qui nécessitent plus de temps, et le véhicule du CEE n'est pas nécessairement le plus adapté pour bâtir un service public local pérenne et présent sur tous les territoires.

Un scénario prospectif de rénovation de toutes les passoires énergétiques en France en 10 ans a été réalisé et présenté en mai 2020 par l'initiative Rénovons, pour montrer les coûts et les bénéfices d'une politique de rénovation ambitieuse. Cette étude démontre que rénover les 6,7 millions de passoires coûterait 4 milliards d'euros d'investissement public par an pour la période 2020-2030. L'investissement

public serait intégralement récupéré en 2045, grâce aux recettes fiscales et économies nettes générées par l'activité et l'amélioration de la qualité de vie des ménages. 93 000 emplois nets seraient créés sur la période 2020-2030 (dont 18 000 sur le long terme), 700 millions d'euros d'économies annuelles serait fait pour le système de soins, et 40 TWh d'économies annuelles en énergie primaire serait économisés à partir de 2030. L'efficacité de la lutte contre la précarité énergétique dépend d'une politique volontariste et de fonds conséquents, mais pas déraisonnables au regard des bénéfices pour la société et l'environnement.

## 2 - La précarité énergétique et la Fondation Abbé Pierre en Bretagne

Notre région est particulièrement touchée par la précarité énergétique. Plusieurs facteurs y contribuent.

En premier lieu, l'habitat, avec la prédominance de logements individuels disséminés sur tout le territoire régional, dont nombre d'entre eux présentent de faibles performances thermiques. Cet état de fait est également à mettre en perspective avec un nombre de logements sociaux inférieur à la moyenne nationale.<sup>13</sup> Sur le plan social, il faut noter un nombre important de propriétaires pauvres, occupant de grands logements dans l'intérieur du territoire. En termes d'énergie, il faut souligner la prédominance du chauffage électrique et du fioul, notamment en secteur rural où les logements présentent d'importantes superficies.

**En conséquence, selon une étude de l'INSEE Bretagne en 2015<sup>14</sup>, un quart des ménages bretons souffriraient de vulnérabilité énergétique<sup>15</sup> (soit 203 000 ménages). Cette notion englobe les dépenses d'énergie pour le logement mais également celles liées aux transports.**

Au regard de ces manifestations prédominantes du mal-logement en Bretagne, la Fondation Abbé Pierre, a particulièrement investi les thématiques de la lutte contre l'habitat indigne et de la précarité énergétique depuis l'année 2012.



<sup>13</sup> En Bretagne, le taux de logement social est de 11,8 % (parmi les logements occupés à titre de résidence principale), pour un taux national de 17,1 %.

<sup>14</sup> Insee Analyses Bretagne, No 14, Paru le 08/01/2015.

<sup>15</sup> Selon l'INSEE, un ménage est considéré comme vulnérable énergétique si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ici, le seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8 % pour le chauffage et 4,5 % pour le carburant automobile.

## A) Les actions et aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Pour Nathalie Appéré, maire de Rennes et ancienne présidente de l'ANAH, l'Agence contribue par son action à l'amélioration du parc de logements privés, dans le cadre des orientations fixées par l'État dont elle est opérateur, en partenariat étroit avec les collectivités (dans le cadre notamment des secteurs d'intervention programmés et des conventions de délégation de compétences).

Les travaux qu'elle soutient financièrement, répondent à des finalités d'intérêt général telles que la transition énergétique des territoires, la lutte contre

la précarité énergétique des ménages, la lutte contre le mal-logement (résorption de l'habitat indigne, redressement des copropriétés en difficulté) et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou aux handicaps.

Alors que 3,8 millions de ménages modestes en France occupent un logement avec une étiquette énergétique inférieure à F, considérés comme des passoires thermiques, l'Anah est en première ligne en matière de lutte contre la précarité énergétique :

- En accordant des subventions ciblées aux 40% de ménages les plus modestes, en rendant possibles les travaux d'amélioration de leur habitat par des subventions conséquentes pouvant atteindre 60 à 70% du montant des travaux ;
- En complétant les autres missions de l'Agence en faveur de la politique d'amélioration de l'habitat privé, le programme « Habiter Mieux » a consacré la rénovation énergétique comme une dimension intégrée de la politique de rénovation des logements ;
- En accompagnant les collectivités locales dans leurs stratégies de requalification de l'habitat : 50% du territoire est couvert par un dispositif de contractualisation entre l'Anah et les collectivités locales, et 222 communes retenues dans le programme « Action Cœur de Ville » bénéficient de financements Anah ;
- Enfin, l'Anah améliore en 2020 le financement du programme Habiter Mieux en le bonifiant à hauteur de 90M€ supplémentaires pour permettre de sortir durablement de la précarité énergétique les ménages modestes habitant dans les logements les moins bien isolés (étiquettes F et G), et réduire ainsi leurs factures de chauffage.

Le programme Habiter Mieux d'aide à la rénovation énergétique est ainsi l'outil central à destination des ménages en situation de précarité. À travers un gain énergétique minimum des travaux (25%), il apporte confort et économie d'énergie aux ménages bénéficiaires. De plus, l'accompagnement-conseil du ménage jusqu'à la finalisation du projet lui assure un soutien technique, administratif et social.

En effet, l'articulation de ces actions passe par un réseau d'opérateurs qui s'est élargi au fil du temps, notamment au travers de la politique de rénovation énergétique. Ce réseau est un maillon entre la

puissance publique et les propriétaires, et apporte à ces derniers conseils et ingénierie afin de diagnostiquer l'état du logement, d'aider à définir le projet de rénovation, d'accompagner la démarche de travaux et de l'inscrire dans un bilan économique soutenable. À ce titre, ces opérateurs constituent un réseau indispensable, garant d'une certaine qualité et d'une sécurité de l'action publique.

Pour la mise en œuvre de ses actions, l'ANAH s'appuie également sur un dispositif public d'information et d'orientation du public, les Points Rénovation Info-Services et Plate-formes Territoriales de la

Rénovation Énergétique, qui peuvent être assurés par les services de l'État, les collectivités et les ADIL. Ce réseau a pour mission de conseiller, présenter les aides mobilisables sur le territoire ainsi que le rôle des différents acteurs et d'orienter les particuliers vers les opérateurs mentionnés ci-dessus qui effectuent ensuite un accompagnement personnalisé technique et social.

Enfin, l'Anah est partenaire des différents acteurs en charge de la lutte contre la précarité énergétique et participe en tant que membre du comité de pilotage aux travaux de l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

La région Bretagne présente une activité dynamique sur la rénovation énergétique avec 4 300 logements qui ont bénéficié en 2018 de subventions pour l'amélioration énergétique de leurs logements (...).

La Bretagne se distingue par un portage politique fort de cette problématique par les collectivités et le Conseil Régional, qui se matérialise par une couverture territoriale importante à la fois en Plateformes locales de la rénovation de l'habitat (PLRH) - permettant d'apporter les premiers conseils et d'orienter les ménages - et en Opérations programmées (OPAH/PIG).

## LES MÉNAGES BRETONS AIDÉS PAR L'ANAH DANS LE CADRE D'HABITER MIEUX

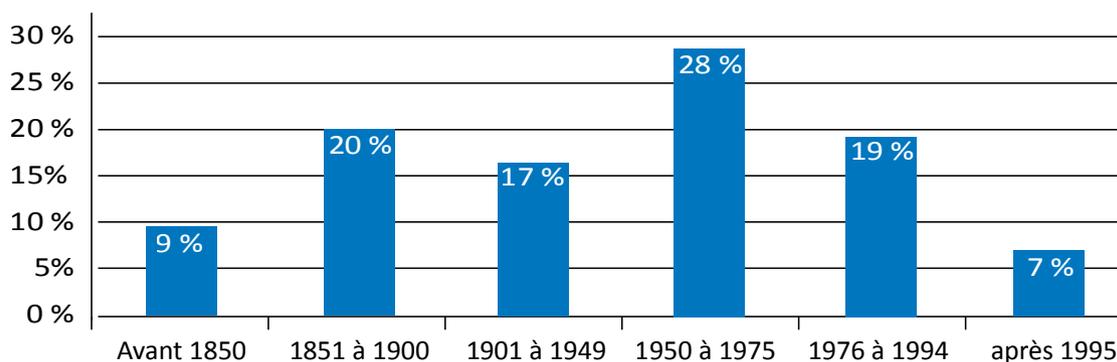
**En 2019, 8 339 ménages bretons ont reçu une subvention de l'Anah au titre d' « Habiter Mieux » pour rénover leur logement.** Le total des travaux, d'un montant de 108 millions d'euros, a été subventionné pour près de 48 millions d'euros par l'organisme d'État.<sup>16</sup>

Avec 2 673 rénovations (32% du total), le Finistère se place comme le premier département au titre du nombre d'aides ; les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan comptent entre 1 800 et 2 000 rénovations chacun. Les subventions de l'Anah ont bénéficié

à 67% à des ménages très modestes, soit des ménages bénéficiant de moins de 15 000 € de ressources annuelles pour une personne seule.

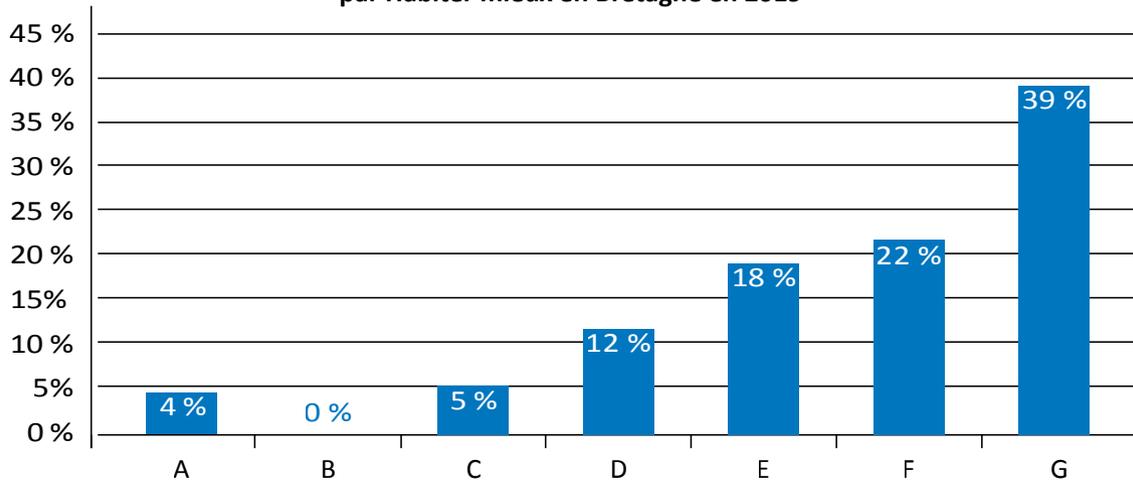
Les logements ayant bénéficié d'une subvention Habiter mieux avaient été construits pour les trois quarts d'entre eux avant toute réglementation thermique. 29% correspondent à des habitations construites avant 1900. Du point de vue des étiquettes énergie, 39% de ces logements présentaient avant travaux une étiquette « G » et 22% une étiquette « F » (voir graphiques ci-dessous).

Années d'achèvement des logements subventionnés par Habiter Mieux en Bretagne en 2019



<sup>16</sup> Source : DREAL et DDTM.

### Etiquette énergie avant travaux des logements subventionnés par Habiter mieux en Bretagne en 2019



Hors travaux simples, le gain énergétique moyen après travaux est de l'ordre de 27% pour les Côtes d'Armor et le Finistère, et de 35% pour l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

**Parmi les logements dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) était G avant travaux, la rénovation conduit à un classement en**

**E et F pour 26% d'entre eux, et à D pour 18%.**

Elle reste à G après rénovation pour 20% de ces logements. Ceci souligne les importants changements d'échelles (outils, financements) que l'État et les collectivités locales doivent consentir pour éradiquer véritablement les 6,7 millions de passoires thermiques dans notre pays.

### HABITER MIEUX AGILITÉ

Le programme Habiter Mieux Agilité de l'ANAH prévoit d'apporter une aide financière pour la réalisation de travaux simples : isolation des combles, isolation des parois opaques (intérieures ou extérieures) et changement de chaudière. Cette aide représente 35% du montant des travaux pour les foyers « modestes » (dans la limite de 7 000 €) et 50% pour les foyers « très modestes » (dans la limite de 10 000 €).<sup>17</sup>

Parmi l'ensemble des propriétaires occupants aidés en 2019 (quel que soit le département), ces aides ont

porté très majoritairement sur des changements de chaudières (93% des opérations).

**Ces travaux ont été réalisés pour les deux tiers chez des ménages propriétaires aux ressources très modestes.** À l'échelle de la région, ils sont une centaine à avoir isolé des parois opaques, une cinquantaine à avoir isolé des combles, et ont été plus de 2 000 à avoir changé de chaudière.

<sup>17</sup> L'ANAH se base sur les ressources déclarées par le foyer fiscal l'année précédant le début des travaux.

## Nombre de logements subventionnés dans le cadre d'Habiter mieux Agilité chez les propriétaires occupants en 2019 (travaux simples)

	PO ressources modestes	PO ressources très modestes	Total
Chaudière	1 212	2 142	3 354
Combles	32	50	82
Parois opaques	80	99	179
<b>Total</b>	<b>1 324</b>	<b>2 291</b>	<b>3 615</b>

Source : ANAH.

En termes de subventions, l'Anah a versé un peu plus de 14 millions d'euros aux propriétaires occupants concernés en 2019 (pour un montant de travaux éligibles de 34 millions d'euros), dont 10 millions à des propriétaires aux ressources très modestes (pour un montant de travaux éligibles de 22 millions d'euros).

## Subventions versées dans le cadre d'Habiter mieux Agilité chez les propriétaires occupants en 2019

	PO ressources modestes	PO ressources très modestes	Total
Chaudière	3 371 266 €	9 566 853 €	12 938 119 €
Combles	52 262 €	144 065 €	196 327 €
Parois opaques	334 980 €	624 346 €	959 326 €
<b>Total</b>	<b>3 758 508 €</b>	<b>10 335 264 €</b>	<b>14 093 772 €</b>

Source : ANAH.

## AIDES DE L'ANAH AUX COPROPRIÉTÉS

En 2019, 330 logements en copropriétés ont été rénovés en Bretagne avec des subventions de l'ANAH, dont plus de 80% dans le cadre d'Habiter Mieux. Les logements concernés sont situés pour la moitié dans le Finistère et à 45% en Ile-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et le Morbihan comptabilisant chacun 10 lots de copropriétés rénovés avec des aides de l'ANAH.

Le montant total des travaux éligibles à l'ANAH s'établit à près de 13 millions d'euros en 2019, pour un montant de subventions ANAH de 5,5 millions d'euros.

**Le gain énergétique moyen après travaux par lot oscille entre 16% dans le Morbihan et 45% dans le Finistère.**

## Logements en copropriété subventionnés par l'ANAH en 2019

	Nombre logements subventionnés	Dont subvention Habiter mieux	Gain énergétique moyen	Travaux éligibles (€ HT)	Subvention ANAH
Côtes d'Armor	10	10	37,4 %	289 613 €	70 790 €
Finistère	162	159	44,6 %	5 078 123 €	3 177 366 €
Ile-et-Vilaine	148	107	29,8 %	7 153 992 €	2 263 491 €
Morbihan	10	0	16,0 %	78 319 €	44 134 €
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>276</b>		<b>12 600 047 €</b>	<b>5 555 781 €</b>

Source : ANAH.

## AIDES DE L'ANAH AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

En 2019, 151 propriétaires bailleurs au total ont bénéficié de subventions Anah pour la rénovation de leur logement en Bretagne, dont 117 dans le cadre d'Habiter mieux. Les départements concernés sont

principalement le Finistère (51 logements concernés), les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine (44 et 41 logements respectivement), et dans une moindre mesure le Morbihan (15 logements).

### Logements de propriétaires bailleurs subventionnés par l'ANAH en 2019

	Nombre logements subventionnés	Dont subvention Habiter mieux	Gain énergétique moyen	Travaux éligibles (€ HT)	Subvention ANAH
Côtes d'Armor	44	37	48 %	1 943 467 €	690 637 €
Finistère	51	39	39 %	2 135 420 €	793 661 €
Ille-et-Vilaine	41	28	53 %	2 592 388 €	700 689 €
Morbihan	15	13	41 %	989 364 €	380 527 €
<b>Total Bretagne</b>	<b>151</b>	<b>117</b>		<b>7 660 639 €</b>	<b>2 565 514 €</b>

Source : ANAH.

En 2019, **le nombre global de rénovations énergétiques a fortement progressé en Bretagne du fait de la mise en place du programme Habiter Mieux agilité.** Cependant, il existe des **disparités** territoriales importantes dans la mobilisation des aides et les efforts consentis sur les thématiques copropriétés et propriétaires bailleurs. Dans le premier

cas, les dossiers sont compliqués et longs à monter ; dans le second, les aides aux bailleurs privés ne sont pas toujours suffisamment incitatives pour mettre au niveau thermique des logements énergivores (en l'absence d'une réglementation véritablement contraignante).

## AUTRES DISPOSITIFS D'AIDES

Outre les aides de l'ANAH, principale contributrice aux actions de rénovation énergétique, il existe de nombreux autres dispositifs – publics ou associatifs – à des échelles nationales et régionales. Il est illusoire

de vouloir toutes les présenter.<sup>18</sup> Le tableau ci-après permet d'appréhender une partie de ce qui existe aujourd'hui, sachant que ces dispositifs évoluent en général très vite.<sup>19</sup>

<sup>18</sup> Le rapport de mission Astérisik réalisé par les étudiants de l'EHESP en 2018 pour la Fondation Abbé Pierre avait montré la grande complexité des outils régionaux et départementaux sur le sujet. L'enchevêtrement des dispositifs, pas toujours convergents était un frein à la compréhension globale et au final à la mobilisation des dispositifs par les ménages et les professionnels.

<sup>19</sup> Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, « La précarité énergétique en Europe, des approches et des dispositifs variés », mars 2019.

## Résumé des dispositifs principaux

	Cibles				
	Propriétaires occupants	Locataires privés (et bailleurs)	CoPropriétaires	Locataires social (HLM & MOI)	
Dispositifs	Habiter Mieux (ANAH)				
			Copros fragiles (ANAH)		
	SOS Taudis FAP			Toits d'Abord FAP	
	Pacte Énergie Solidarité (Combles Éco Énergie - Groupe Effy)				
	CEE «Précarité» (fiches travaux)				
	Slime (Cler)				
	Mage* (Solinerger)				
	Ambassadeurs de l'efficacité énergétique (ANAH)				
	Depar* (La Poste)				
	Ecorce (Sonergia & Soliha)				
	ARA (Compagnons bâtisseurs)		AMO Declic* (Urbanis)		
	Dispositifs non spécifiques	TVA à taux réduits			
		CEE classique (fiches travaux)			
		ANAH volet rénovation énergétique : PIG, OPAH			
Fonds Air-Bois					
Eco PTZ		Eco PTZ bailleurs	Eco PTZ	Eco PLS	
CITE		Fiscalité locative	CITE		
		Conventions ANAH	Tiers financement		
		AMI Copros durables			
PRIS (Point Rénovation Info Service)					
PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique)					

Source : IAU-IDF, 2019.

**Les plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH) sont fortement implantées en Bretagne.** Plutôt que des « plateformes locales de rénovation énergétique », les élus bretons ont opté pour le développement de « plateformes de la rénovation de l'habitat » englobant l'ensemble du projet de l'habitant avec un volet énergétique important. **Il existe 25 PLRH en Bretagne, dont 16 sont ouvertes au public à ce jour.** Elles constituent un réseau fiable, gratuit et indépendant, porté par des intercommunalités qui s'investissent pour proposer

des services unifiés de conseils et d'informations aux ménages bretons. C'est un portail de « territoire », un guichet qui allie toutes les compétences pour simplifier les projets et les circuits de la rénovation.

En appui sur les PLRH, un **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)** est mis en œuvre par la Région, la DREAL et l'ADEME. Ce service a pour objet d'accompagner les ménages de manière massive vers la rénovation énergétique.

**Le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)** vise à être déployé sur tout le territoire, en « zone blanche », là où il n'y a pas de PLRH et confortera l'existant des territoires pourvus (espace info énergie, plateforme, etc.). Il renforcera l'incitation, l'animation, la structuration du parcours d'accompagnement des ménages sur le territoire et se dotera d'outils de suivi et d'indicateurs performants. Ses objectifs sont également en lien avec les questions de diagnostics locaux, de recensement ex-

haustif des acteurs de la rénovation énergétique et de prospection des ménages. Le dispositif accompagnera la montée en compétence des acteurs et des professionnels. Le SARE devrait être soutenu jusqu'en 2024 en Bretagne.<sup>20</sup> À ce jour, le dispositif est en construction, notamment sur son plan de déploiement qui servira de base à la contractualisation entre les collectivités locales, l'État et l'Ademe. **Ce nouvel outil piloté par l'ADEME et ces réorganisations locales en prévision ont suscité beaucoup de réactions.**

Pour les associations et les opérateurs de terrain, le déploiement de ce nouveau service peut être porteur d'inquiétudes : « *Il y a une volonté de massification et plus du tout de qualité... ça englobe les services d'accompagnement. On ne va pas dans le bon sens !* » ; « *C'est une politique du chiffre, sans démarche globale au niveau du logement. Il y a un raisonnement en nombre de travaux et non en performance énergétique* » ;

Pour un opérateur d'un SLIME, « *On a une casse de tous les services d'accompagnement, de proximité avec la volonté de standardisation, pour faire du chiffre. C'est vrai aussi pour le SLIME, avec une notion de coût par ménage accompagné* ».

Certains craignent que « *les financements passent par les collectivités et non plus par les associations* ». Pour une association oeuvrant dans le domaine de l'énergie, « *il est important de rappeler que le SARE, n'est pas un nouveau service, mais simplement un dispositif de financement d'actions portées par des collectivités locales. Ce dispositif vient en remplacement, pour la Bretagne, du soutien apporté avant par l'Ademe. Les modalités de ce soutien changent beaucoup puisque l'on passe d'un financement de moyens à un financement à l'acte. Et c'est justement ce changement qui occasionne toutes les remarques et inquiétudes des acteurs de terrain* ».

**Quoi qu'il en soit, le déploiement du dispositif ne devra pas oublier les réponses les plus sociales et inciter à des actions « d'aller vers », que le SARE devra initier et conforter avec les partenaires locaux.**

---

<sup>20</sup> Le programme est principalement financé par des certificats d'économies d'énergie. Le reste sera financé par la région, les EPCI, les départements, les fonds européens, etc. Le budget est de 200 millions d'euros pour la période 2019-2024.

## B) Les programmes nationaux de la Fondation Abbé Pierre en lien avec la lutte contre la précarité énergétique

### LE PROGRAMME SOS TAUDIS

#### Sos Taudis, qu'est-ce que c'est ?

Le programme SOS TAUDIS de la Fondation Abbé Pierre est un programme de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, destiné à des propriétaires occupants impécunieux ne pouvant faire face à l'ensemble des travaux de sortie d'indignité ou de sortie de précarité énergétique.

Grâce à la générosité du public, la Fondation Abbé Pierre peut allouer des subventions de 4 500 € en moyenne, qui viennent compléter les plans de financements déjà constitués par les aides de l'ANAH, des collectivités locales et de différents autres acteurs (dont AG2R la Mondiale qui a un partenariat spécifique avec la Fondation Abbé Pierre en Bretagne). **La subvention de la Fondation Abbé Pierre a un effet levier et permet souvent de boucler le plan de financement.**

Dans le cadre de SOS Taudis travaux, **2 000 propriétaires occupants pauvres au niveau national ont bénéficié d'une aide aux travaux de la Fondation Abbé Pierre depuis 2012.**

**En Bretagne, ce sont 166 propriétaires occupants qui ont été soutenus entre 2013 et 2019.**

Les logements concernés avaient majoritairement une très mauvaise performance thermique avant travaux : 146 d'entre eux étaient classés en DPE « F » et « G » (123 en DPE « G » et 23 en DPE « F »).

**Parmi les logements qui étaient classés « G », 78% changent d'étiquette après travaux** (soit 96 logements sur 123), notamment pour des étiquettes « F » (24 logements) « E » (30 logements) ou « D » (37 logements).

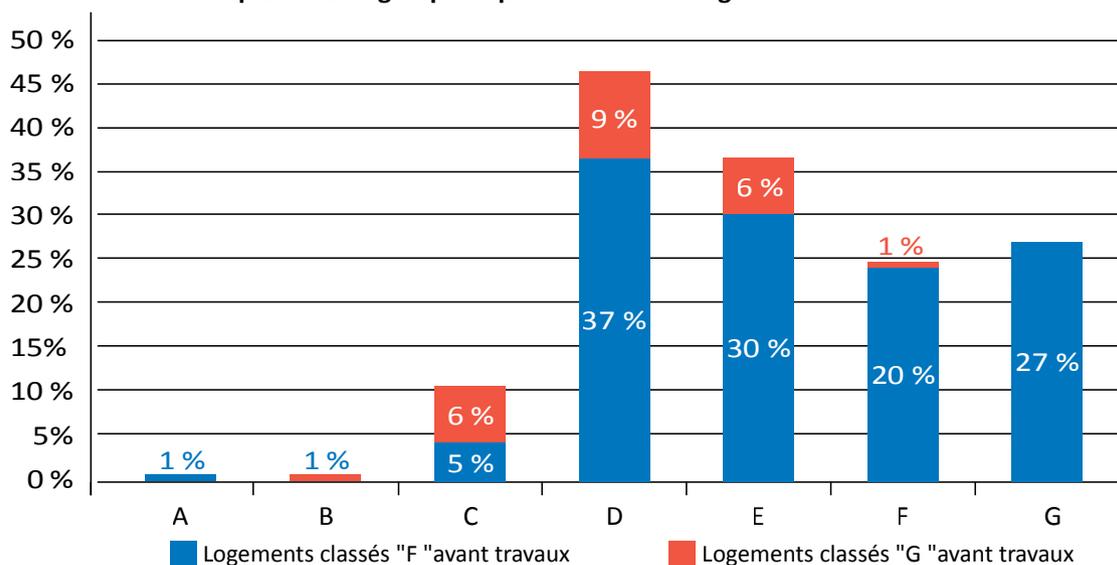
Parmi les logements qui étaient classés « F », la quasi-totalité change également d'étiquette après travaux, notamment pour des étiquettes « E » (6 logements), « D » (9 logements) ou « C » (6 logements).

#### Étiquettes énergétiques après travaux des logements « F » et « G » (SOS Taudis, 2013-2019)

	Parmi les logements classés « F » avant travaux	Parmi les logements classés « G » avant travaux	Total
A	1	0	1
B	0	1	1
C	4	6	10
D	37	9	46
E	30	6	36
F	24	1	25
G	27	0	27
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>23</b>	<b>146</b>

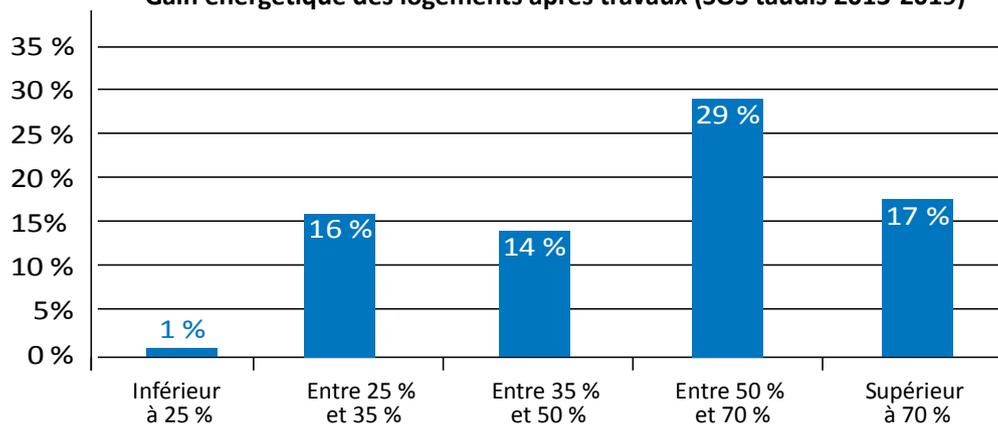
Source : FAP.

### Étiquettes énergétiques après travaux des logements "F" et "G"



Après travaux sur les logements suivis en Bretagne dans le cadre de SOS Taudis<sup>21</sup>, les gains énergétiques sont supérieurs à 50 % dans plus d'un tiers des cas.

### Gain énergétique des logements après travaux (SOS taudis 2013-2019)



<sup>21</sup> Sur 127 logements pour lesquels cette question a pu être renseignée.

## TOITS D'ABORD

### Toits d'Abord, qu'est-ce que c'est ?

**Le programme Toits d'Abord de la Fondation Abbé Pierre, est un programme national** de soutien à la production de logements très sociaux économes en énergie (logements diffus, pensions de famille ou petites résidences sociales jeunes). « Toits d'Abord » se caractérise par un soutien à l'investissement (d'un maximum de 10% du coût de l'opération) accordé aux maîtres d'ouvrages associatifs agréés par l'État, ou à des porteurs de projets associatifs accompagnés par des bailleurs sociaux pour la maîtrise d'ouvrage. Le programme reconnu par arrêté interministériel depuis 2012 « programme national de lutte contre la précarité énergétique » mobilise des certificats d'économie d'énergie (CEE), en partenariat avec EDF. Le but est de rénover des bâtiments vacants, impropres à l'habitation ou énergivores pour en faire des logements sobres énergétiquement, et abordables quant aux loyers et aux charges.<sup>22</sup> L'autre intérêt du programme est de proposer ces logements à des personnes ne pouvant accéder à l'offre classique de logement du fait de faibles ressources et de leurs parcours de rue ou de réinsertion sociale. Les projets, très divers, et en phase avec les réalités locales de l'habitat, mobilisent des financements PLAI ou Anah avec le concours des collectivités locales.

**La subvention Toits d'Abord, d'une moyenne de 8 000 € par logement a permis des gains énergétiques moyens après travaux de 67%.** Cela se traduit par un gain financier de 900 € par unité de consommation sur la facture d'énergie.

**Entre 2012 et 2018, 4 271 logements très sociaux ont pu être soutenus par ce programme au niveau national, pour un budget global de 34,6 millions d'euros.**

En Bretagne, faute d'opérateurs MOI (maîtrise d'ouvrage d'insertion) jusqu'à récemment et donc de projets, le programme est peu représenté. **Entre 2013 et 2018, le programme a soutenu neuf opérations de 83 logements**, principalement des constructions neuves (du fait des besoins architecturaux spécifiques des résidences sociales), assez équitablement répartis par département, pour un **montant total de subvention de 444 800 €.**

L'agrément MOI de Soliha BLI Bretagne sur toute la région, sur les bases de l'UES Menhir, laisse espérer une dynamique de développement de logements très sociaux en diffus. Leur premier bail à réhabilitation avec la commune de Melrand (56) pourra servir d'exemple aux collectivités pour la réhabilitation de leur patrimoine communal dégradé.

<sup>22</sup> Loyer plafonné et solvabilisé par les APL.

## Dossiers « Toits d'abord » soutenus par la FAP en Bretagne

Année d'instruction du dossier	Organismes soutenus	Département et ville	Financement	Nombre de logements	Subvention FAP en €	Subvention FAP par logement en €
2013	Fondation Masse-Trévidy et le Logis Breton	Finistère Quimper	PLAI résidence sociale jeune	8	30 000	3 750
	Amitiés Sociales et Archipel Habitat	Ille-et-Vilaine Nouvoitou	PLAI Résidence sociale jeune	5	25 000	5 000
2014	Sillage	Côtes d'Armor Loudéac	PLAI Résidence sociale jeune	25	83 201	3 328
2015	CCAS Quebriac	Ille-et-Vilaine Quebriac	PLAI	3	25 000	8 333
	UES MENHIR	Morbihan Saint-Marcel	Autofinancement	2	8 084	4 042
2016	Fondation Masse-Trévidy et le Logis Breton	Finistère Pont-Labbé	PLAI Résidence Sociale	16	92 125	5 758
2016	HABITATS SOLIDAIRES/ Le Logis Breton	Morbihan Saint-Nolff	PLAI	2	24 000	12 000
2017	AILES et Le Logis Breton	Côtes d'Armor Rostrenen	PLAI Résidence sociale jeune	13	48 000	3 692
2018	AGEHB et Le Logis Breton	Finistère Lesneven	PLAI Pension de famille	9	109 453	12 162



## C) Les appels de détresse de la Fondation Abbé Pierre

### Les ADD, qu'est-ce que c'est ?

À partir de 2012, la Fondation Abbé Pierre a mis en place l'outil « appels de détresse » pour répondre aux sollicitations des ménages en difficulté pour l'accès et le maintien dans le logement. Sur le plan de l'énergie, l'aide de la Fondation peut aussi être mobilisée, toujours en complémentarité des politiques publiques sociales : aides du Fonds Solidarité Logement (énergie/eau) et aides des CCAS. Cet outil national de la Fondation Abbé Pierre, financé par un appel national aux dons, permet de faire levier avec d'autres aides, aux fins d'apurer une dette énergie, de prévenir une situation d'urgence énergétique, de conforter le maintien dans les lieux. Face au nombre croissant de sollicitations, la Fondation Abbé Pierre s'est concentrée, au fil du temps, sur les situations les plus dégradées socialement afin d'éviter des coupures d'énergie ou pour maintenir un niveau digne de chauffe (financement de travaux urgents ou d'équipements de chauffage).

**Entre 2012 et 2019, la Fondation Abbé Pierre a soutenu en Bretagne 303 ménages dans l'impossibilité de faire face à des dettes d'énergie et d'eau, avec un budget maîtrisé de 86 500 €.**

245 de ces dossiers ont concerné d'importants impayés de fluides et 58 des situations de précarité énergétique aggravées.

En ce qui concerne les aides accordées au regard du type de dettes énergie, sans surprise, l'énergie électrique constitue la moitié des appels de détresse de la Fondation Abbé Pierre. Viennent ensuite le fioul (15 100 € d'aides), l'eau (6 000 €), le gaz (5 500 €) et le bois (2 400 €). Les autres secours de la Fondation sont constitués de plusieurs dettes de fluides cumulées avec des impayés de factures d'eau.

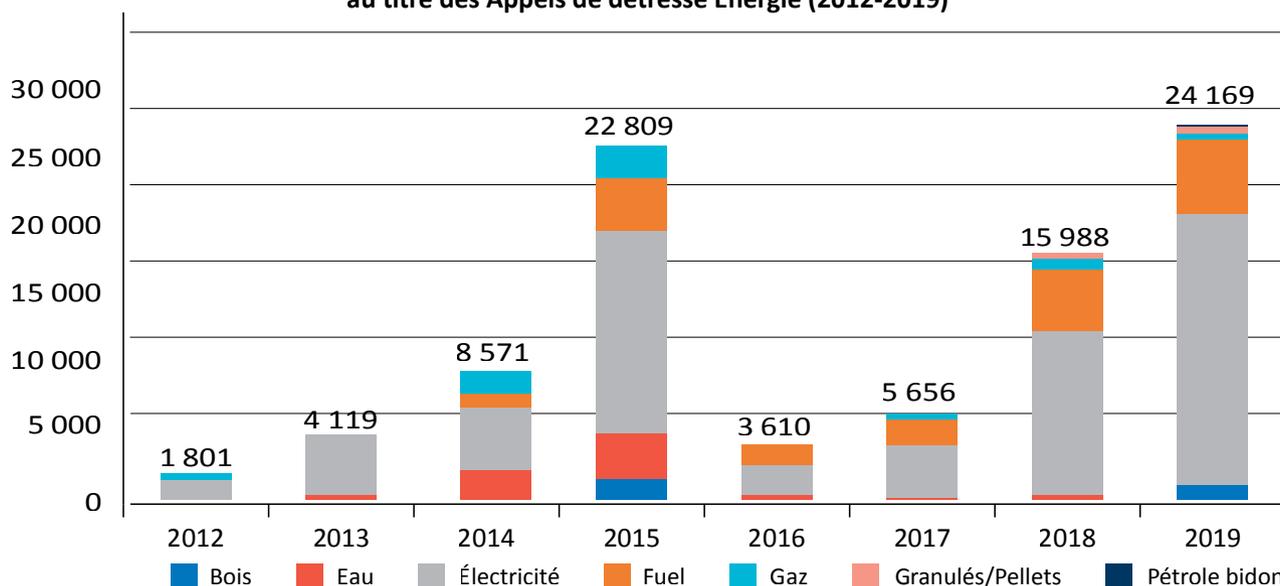
Sur la période, les engagements de la Fondation Abbé Pierre présentent d'importantes variations en fonction de l'énergie concernée (électricité, fioul et gaz). On observe notamment un pic des demandes et des engagements pour l'année 2015, qui correspond à une véritable explosion des demandes provenant des antennes des Conseils départementaux et d'associations spécialisées. En conséquence, la Fondation a porté en 2016 son effort sur des aides « anti-coupures », ce qui a mécaniquement réduit le nombre de sollicitations, avant de repartir à la hausse en 2017.

En s'attachant aux types d'énergies soutenues, on perçoit que les appels de détresse pour des situations d'impayés de gaz ne sont pas fréquents : il s'agit le plus souvent de demandes d'aides isolées, de la part de ménages occupant des logements en zone urbaine (Brest Métropole, Fougères Agglomération). Le mode de chauffage fioul correspond, lui, à un mode de chauffage que l'on retrouve très souvent en maison individuelle et notamment en secteur rural, où la Fondation a mis en œuvre des partenariats variés. Concernant l'électricité, c'est une énergie fortement utilisée en secteur rural, mais également dans des logements d'urgence destinés à être occupés pendant à un deux ans par des ménages sans abris.

Les aides versées pour de l'énergie électrique (en gris dans le graphique ci-contre) ont fortement progressé entre 2017 et 2019. Cela est lié notamment à un **fort investissement de la Fondation Abbé Pierre (cf. « Plan o SDF »)** aux côtés du CCAS de Rennes pour assurer la **prise en charge des fluides dans des logements solidaires** mis à disposition gratuitement par des promoteurs immobiliers de la métropole rennaise en direction de personnes sans domicile.<sup>23</sup> Pour ces personnes sans aucune ressource, presque aucune aide publique ne peut être mobilisée au regard de leur statut, pour leur permettre

<sup>23</sup> La première expérience de la Poterie à Rennes a amené la Fondation à financer 8 000 euros de frais de chauffage sur fonds d'urgence, pour que les 160 occupants des locaux puissent bénéficier d'une mise en service du chauffage de l'ancienne maison de retraite.

### Sommes engagées par l'agence FAP en Bretagne au titre des Appels de détresse Energie (2012-2019)



d'occuper dignement ces logements sous commodat (convention de mise à disposition notariée).

Afin de poursuivre cette expérimentation « de solidarité » et le financement des fluides liés aux logements captés et mis à disposition, **la Fondation Abbé Pierre a mis en œuvre « un fonds énergie pour tous » sur le territoire de la métropole rennaise.** Le fonds permet de financer les factures d'énergie assez rapidement, sans avoir à passer par les circuits habituels des demandes de financement qui prennent plusieurs mois. Le « Fonds énergie pour tous » a été alimenté par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et, plus récemment, par le Conseil Régional de Bretagne. La Fondation Abbé Pierre a contribué au fonds à hauteur de 9 400 € en 2019 (pour l'énergie électrique mais également pour des dépenses de fioul dans de grandes maisons individuelles). **Nous faisons le vœu que ce « fonds**

**énergie pour tous » puisse se renforcer en 2020 et être alimenté par du mécénat local et des collectivités volontaires.**

Il est à noter que les ménages logés bénéficient également d'un accompagnement par une association spécialisée (**projet « J'habite ! »**, du secteur Promotion des habitants de la Fondation Abbé Pierre).<sup>24</sup> Des visites et des contacts avec les ménages bénéficiaires ont pu nous convaincre de la nécessité d'aller plus loin que le financement de l'énergie. Les questions des écogestes, de la compréhension des consommations et des facturations, ainsi que les questions de qualité de l'air intérieur doivent être abordées avec ces ménages, dans un objectif de prévention de la précarité énergétique et d'accompagnement énergie. Fort d'un premier atelier avec des habitants, des associations et EDF en juillet 2019, l'expérimentation va être poursuivie en 2020 avec la création d'un guide « écogeste et logement », accessible au public ne maîtrisant pas encore la langue française.

<sup>24</sup> Au demeurant, depuis l'année 2017, la Fondation dans le cadre de son « plan 0 sdf », a soutenu à Rennes des solutions solidaires de logements comprenant travaux d'humanisation, accompagnement des ménages et promotion des habitants pour un budget de 34 650 euros.



**Entre 2012 et 2019, l'agence FAP en Bretagne a versé plus de 86 000 euros d'aides pour le paiement des fluides à des ménages au titre des Appels de détresse énergie. Ces aides ont été**

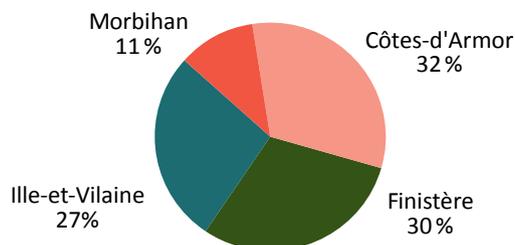
distribués dans tous les départements, notamment dans les Côtes d'Armor (32%), le Finistère (31%) et l'Ille-et-Vilaine (27%), le Morbihan étant également concerné dans une moindre mesure (11%).

**Aides au paiement des fluides versées par la FAP, dans le cadre des ADD (2012-2019).**

Source : FAP agence bretagne.

Département	Fluides par EPCI	Montants par EPCI	Montants par département
22	Dinan Agglomération	10 570	27 417
	SAINT-BRIEUC Armor Agglomération	4 920	
	CC du Kreizh-Breiz	4 690	
	Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	3 080	
	CC Lamballe Terre et Mer	2 088	
	Loudéac Communauté - Bretagne Centre	1 168	
	Lannion-Trégor Communauté	900	
29	Brest Métropole	5 306	26 457
	Morlaix Communauté	4 887	
	CC de Haute Cornouaille	3 990	
	Monts d'Arrée Communauté	3 138	
	Poher Communauté	2 952	
	Quimper Bretagne Occidentale	1 819	
	CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	1 029	
	CC du Pays de Landivisiau	750	
	CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime	552	
	Concarneau Cornouaille Agglomération	410	
	Douarnenez communauté	378	
	CC du Pays Bigouden Sud	353	
	CC. De Haute Cornouaille	300	
	Haut Léon Communauté	300	
CC du Pays de Landerneau-Daoulas	292		
35	Rennes Métropole	12 770	23 471
	CC du Pays de Redon	2 942	
	Fougères Agglomération	2 317	
	CC du Val d'Ille	1 350	
	Bretagne Porte de Loire Communauté	950	
	Vallons de Haute-Bretagne Communauté	739	
	Saint-Malo Agglomération	600	
	CC Côte d'Emeraude	427	
	CC Bretagne Romantique	400	
	CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel	320	
	Vitré Communauté	300	
	CC du Pays de Châteaugiron	236	
CC Au Pays de la Roche aux Fées	120		
56	Roi Morvan Communauté	2 191	9 178
	Ploërmel Communauté	1 766	
	Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	1 733	
	Pontivy Communauté	1 500	
	CC de Blavet Bellevue Océan	1 200	
	Lorient Agglomération	428	
	Questembert Communauté	361	
<b>Total général</b>		<b>86 522</b>	<b>86 522</b>

### Répartition par département des aides ADD pour le paiement des fluides (2012-2019)



Outre les fluides, les appels de détresse de la Fondation Abbé Pierre permettent aussi de soutenir, en complémentarité des aides publiques et extra légales, **de petits travaux et des acquisitions d'équipements permettant un premier niveau d'interventions « habitat » contre la précarité énergétique.**

Entre 2012 et 2019, en dehors des interventions du programme SOS TAUDIS de la Fondation Abbé Pierre, **la Fondation a pu soutenir 28 000 € d'appels de détresse au profit des ménages bretons** ne pouvant remplacer un ouvrant détérioré du logement (porte, fenêtre) ou un équipement de chauffage (chaudière, radiateurs, poêle à granule ou à bois).



**Ces interventions visent également les entretiens et réparations urgentes des systèmes de chauffage.** Elles sont principalement dirigées, en urgence, vers des propriétaires occupants aux très faibles ressources, ne pouvant investir dans un véritable projet immédiat d'amélioration thermique du logement.

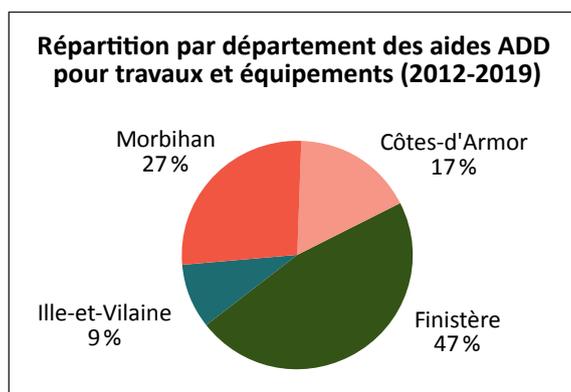
Outre les agglomérations de Lorient, Brest, Saint-Brieuc, Saint Malo, les appels de détresse sont for-

tement mobilisés en Centre Ouest Bretagne où les difficultés d'habitat, de qualité des logements, et de ressources disponibles, conduisent les ménages à des arbitrages sur l'ampleur des travaux à mener. Il est à noter que de nombreuses collaborations entre l'ALECOB, le Conseil Départemental du Finistère et la Fondation Abbé Pierre ont pu conduire, par des financements adaptés, à faire sortir des ménages de la précarité énergétique.

## Aides aux travaux et équipements apportées par la FAP dans le cadre des ADD (2012-2019)

Source : FAP, agence Bretagne.

Département	EPCI	Montants versés par EPCI	Total par département
22	SAINT-BRIEUC Armor Agglomération	1 738	4 630
	Lannion-Trégor Communauté	1 010	
	Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération	847	
	Dinan Agglomération	650	
	Loudéac Communauté - Bretagne Centre	385	
29	Poher Communauté	2 422	13 015
	Monts d'Arrée Communauté	1 652	
	CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	1 628	
	Morlaix Communauté	1 450	
	Brest Métropole	1 400	
	CC de Haute Cornouaille	908	
	Quimper Bretagne Occidentale	865	
	Communauté Lesneven Côte des Légendes	750	
	CC du Pays Bigouden Sud	663	
	Quimperlé Communauté	478	
	CC du Pays Fouesnantais	400	
	Haut Léon Communauté	400	
	35	Saint-Malo Agglomération	
Rennes Métropole		769	
Bretagne Porte de Loire Communauté		300	
Vitré Communauté		213	
56	Lorient Agglomération	4 591	7 685
	Roi Morvan Communauté	2 150	
	De l'Oust à Brocéliande Communauté	544	
	CC Arc Sud Bretagne	400	
<b>Total général</b>		<b>27 893</b>	<b>27 893</b>



L'année 2019 voit une nouvelle répartition régionale de nos engagements « appels de détresse » équipement, c'est le cas à Quimper Bretagne Occidentale (projet de territoire de la Fondation Abbé Pierre) et à Rennes (équipements des logements solidaires dans le cadre du « plan o sdf »).

**Au final, ce sont donc 114 500 euros, provenant de la générosité du public, qui sont venus compléter, appuyer les aides publiques (Conseils Départementaux, CCAS) et privées parfois mobilisées (AG2R-La Mondiale,**

**caisse de retraite, associations caritatives), permettant ainsi aux familles de sortir des plus urgentes situations de précarité énergétique.**

Forte de cette connaissance fine des difficultés d'énergie des ménages bretons, la Fondation Abbé Pierre a voulu aller plus loin que ces aides directes aux ménages qui ont pu se manifester auprès d'associations et de travailleurs sociaux.

### **Comme disait l'Abbé Pierre, et les autres ?**

Comment repérer, celui qui grelotte en silence, qui ne paye plus ses factures, qui n'ose pas demander de l'aide, ni voir le travailleur social.

L'objectif était donc d'aller chercher ces ménages là où ils vivent, en apportant écoute, conseils, pédagogie et orientations.

Cela a conduit la Fondation Abbé Pierre à s'investir sur la question des SLIME.

## 3 - Les SLIME en Bretagne, première capitalisation régionale

### QU'EST-CE QU'UN SLIME ?

Les Services locaux d'intervention et de maîtrise des énergies (SLIME) sont des outils déployés par les collectivités locales pour massifier le repérage et l'accompagnement des ménages en précarité énergétique. Ils existent depuis 2013 et sont pilotés par le CLER-réseau pour la transition énergétique.

Les SLIME sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE) par le biais desquels les collectivités locales peuvent financer jusqu'à 70% des dépenses réalisées. Les métropoles, départements, communautés d'agglomérations ou de communes, s'appuient généralement sur des opérateurs locaux pour animer les dispositifs SLIME. Afin de rendre le dispositif le plus efficient, les collectivités peuvent intégrer les SLIME à leurs outils opérationnels et aux politiques locales qu'elles mènent, notamment aux politiques locales de l'habitat (cellule de traitement de la précarité énergétique, plateforme locale de rénovation de l'habitat).

Ces dernières doivent également encourager les parties prenantes et réseaux locaux (travailleurs sociaux, bailleurs, associations d'entraides et caritatives, etc.) à travailler conjointement, en décloisonnant les approches dans l'esprit d'un « guichet unique » pour travailler sur une chaîne de prise en charge et d'accompagnement des ménages repérés en précarité énergétique.

Les signalements des ménages en situation d'inconfort thermique ou d'importante facturation énergétique, sont centralisés et traités pour pouvoir bénéficier d'une visite à domicile (diagnostic socio-technique) qui abordera les questions du bâti, d'usage du logement et des équipements, de consommations mais aussi les aspects budgétaires et sociaux. Lors

de visites, qui peuvent durer 2h, les chargés de visite accompagnent le ménage pour lui prodiguer conseils et préconisations.

Ils posent aussi avec le ménage un kit de réduction des consommations énergie/eau (ampoules basse consommation, mousseurs réducteurs de débits, rideaux isolants, rallonges électriques avec veille, petit isolant, etc.).

Le grand intérêt de la visite SLIME est également de pouvoir proposer aux ménages, au regard des préconisations, des réparations et travaux urgents qui peuvent être financés par les fonds sociaux d'aides aux travaux de maîtrise de l'énergie, quand ils existent sur le territoire du SLIME. L'autre intérêt est de pouvoir accompagner le ménage (qui a ouvert sa porte et qui n'est pas toujours en lien avec un travailleur social) en le réorientant vers un acteur local, qui répondra de façon adaptée au besoin concret du ménage, pour leur sortie durable de la précarité énergétique.



**Selon le CLER, les dispositifs SLIME ont permis d'accompagner au niveau national 30 000 ménages en 6 ans.**<sup>25</sup> En 2019, environ 13 500 ménages ont été accompagnés.<sup>26</sup> En 2017-2018, le dispositif a été adopté par 35 collectivités<sup>27</sup> dont 14 Conseils Départementaux. Le CLER note que de plus en plus de collectivités présentent des objectifs annuels entre 300 et 500 visites (Conseils Départementaux du Finistère, du Gard, de la Gironde, de la Mayenne, du Morbihan, Bordeaux Métropole).

En Bretagne, la Fondation Abbé Pierre a tout d'abord soutenu Brest Métropole pour le déploiement du premier SLIME de Bretagne en 2014. Ensuite en 2015, les soutiens aux dispositifs se sont développés dans les Côtes d'Armor (Alec

du pays de Saint-Brieuc) puis en Centre Ouest Bretagne (Alecob). Depuis 2018, la Fondation Abbé Pierre s'implique auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour mieux repérer les ménages du territoire et proposer des aides complémentaires aux fonds sociaux d'aides aux travaux de maîtrise de l'énergie.<sup>28</sup>

**En 5 ans, la Fondation Abbé Pierre, grâce à la générosité du public, a pu soutenir les SLIME bretons à hauteur de 274 000 euros.** D'autres initiatives « énergie » portées<sup>29</sup>, entre autres, par la Maison de la Consommation et de l'Environnement ainsi que par Solidarités Paysans, ont été soutenues à plus de 101 000 € depuis 2014.

## A) Pourquoi cette étude sur les SLIME bretons de la Fondation Abbé Pierre ?

Les SLIME jouissent de plusieurs années d'existence en Bretagne. Ils ont d'abord été déployés à l'échelle intercommunale. Ce fut le cas tout d'abord à Brest Métropole où le SLIME constitue un segment de réponse sociale du portail de rénovation de l'habitat Tnergie. Par la suite, la communauté de communes de Lamballe puis Saint Brieuc Armor Agglomération ont lancé leurs dispositifs. Plus récemment, le département du Morbihan puis le Finistère se sont dotés de dispositifs départementaux qui se sont appuyés sur les travailleurs sociaux et ont eu pour ambition de viser un nombre important de repérages et de suivi de ménages en précarité énergétique.

Afin de bénéficier de données et de rendus uniformisés, les opérateurs des SLIME se sont servis du logiciel SOLIDIAG créé par le CLER (et cofinancé par la Fondation Abbé Pierre) pour mieux connaître, de façon descriptive les situations, les ménages, les comportements, les aides et les logements concernés,

et ainsi mieux capitaliser sur les contenus des visites à domicile.

**Fort de ce nouveau potentiel d'informations issues du terrain et des visites à domicile, la Fondation Abbé Pierre a voulu en 2020, avec le concours des collectivités locales dresser le portrait de la précarité énergétique en Bretagne par le prisme des 1 500 signalements reçus en 2018 par les opérateurs des SLIME.**

Force est de constater qu'il existe peu de données « de terrain » sur la précarité énergétique en Bretagne qui englobe autant d'indicateurs et d'approches transversales. Nous faisons donc le vœu que cet éclairage sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre permette d'apporter des éléments de connaissance complémentaires pour mieux lutter contre la précarité énergétique qui connaît un développement croissant dans notre région.

<sup>25</sup> Source

<sup>26</sup> <http://www.lesSLIME.fr/>

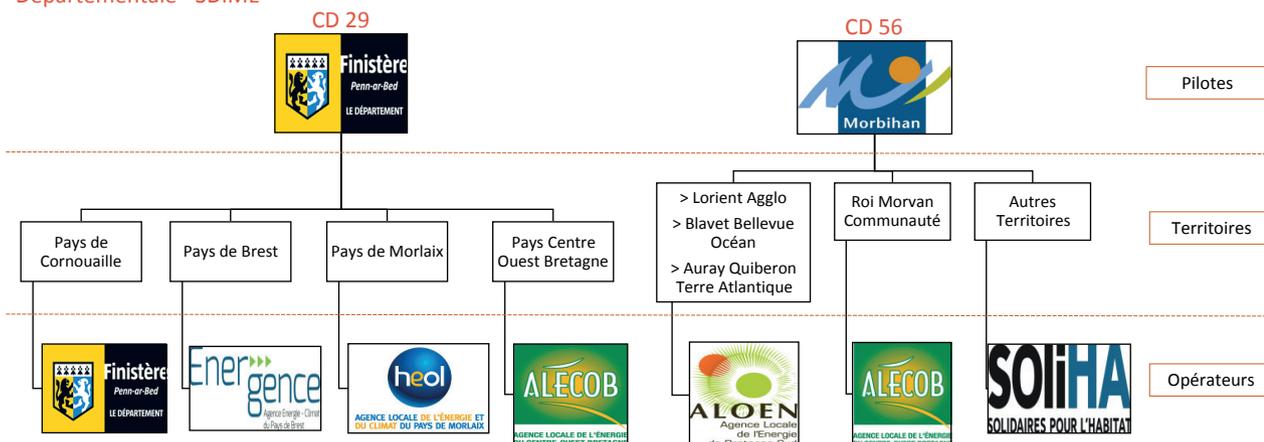
<sup>27</sup> 41 collectivités en 2019

<sup>28</sup> Morbihan Solidarité Énergie

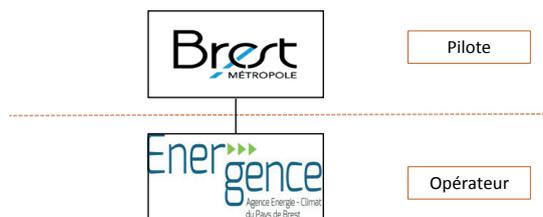
<sup>29</sup> La loge CCAS de Fougères, l'Abiege 22, Si on s'alliait, « cent pour un toit Quimperlé », etc.

## B) Le schéma de l'organisation des SLIME en Bretagne

### Départementale - SDIME



### Métropole - SLIME



### Intercommunale SLIME



## C) Bilan des SLIME en Bretagne en 2018

L'étude s'appuie sur des données de terrain issues des SLIME, des interviews de parties prenantes, ainsi que des paroles de ménages en précarité énergétique.

### MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE ET EFFECTIVITÉ DE SOLIDIAG

L'étude ne se veut pas exhaustive car elle ne porte pas sur l'Ille-et-Vilaine qui ne dispose pas de véritable SLIME, construit comme tel.

De plus, pour sa première année d'exploitation, le logiciel SOLIDIAG a été exploité progressivement<sup>30</sup> ; de nombreuses thématiques n'ont été renseignées que partiellement (aides, âges des ménages, taille des logements, etc.) par les chargés de visites, ce qui en limite la portée. En outre, l'extraction des données a présenté quelques difficultés.

Les développements ci-dessous mettent en exergue les caractéristiques prédominantes des situations rencontrées dans différentes dimensions : sociodémographiques, habitat, sociales, énergie, etc.

Outre cette étude des SLIME bretons, la Fondation Abbé Pierre est partie à la rencontre des principales parties prenantes régionales sur la précarité énergétique (collectivités, associations, acteurs de la santé,

opérateurs, fournisseurs d'énergie, associations d'accompagnement). Il en ressort de nombreux enseignements, propositions, critiques, évolutions qui doivent se faire jour pour mieux combattre la précarité énergétique.

La parole a aussi été donnée à une vingtaine de ménages qui vivent la précarité énergétique au quotidien, dont les trajectoires personnelles et sociales sont diverses et complexes.

Il s'agit de ménages ayant sollicité des visites SLIME mais également de ménages ayant bénéficié d'aides de la Fondation Abbé Pierre pour faire face aux charges énergétiques ou pour boucler un plan de financement de rénovation thermique. Les rencontres furent riches d'échanges et de sens. La précarité énergétique est souvent la conséquence d'une succession de difficultés que nous soulignerons et qui pourraient être mieux accompagnées, voire combattues par les différentes politiques publiques concernées.

<sup>30</sup> Le CLER, reconnaît que le logiciel déployé depuis fin 2017 a rencontré quelques difficultés, notamment des bugs liés à la première version. L'organisme prévoit également des nouveaux outils permettant une meilleure prise en main et utilisation du logiciel. En mars 2019, le CLER projetait la mise en œuvre d'une deuxième version de solidiag.



## Nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention SLIME en 2018

	Métropole, communautés d'agglomérations et communauté de communes	Nombre de ménages	Total par département	%
22	SAINT-BRIEUC Armor Agglomération	121	202	13 %
	Lannion-Trégor Communauté	81		
29	Brest Métropole	184	612	41 %
	Communauté Lesneven Côte des Légendes	52		
	Poher Communauté	52		
	QUIMPER Bretagne Occidentale	52		
	CC du Pays des Abers	38		
	Morlaix Communauté	23		
	CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime	22		
	CC du Pays de Landerneau-Daoulas	20		
	CC de Haute Cornouaille	19		
	CC du Pays d'Iroise	19		
	Monts d'Arrée Communauté	19		
	CC du Pays Bigouden Sud	17		
	Quimperlé Communauté	17		
	CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	15		
	CC du Pays de Landivisiau	13		
	Douarnenez Communauté	13		
	Haut-Léon Communauté	13		
	CC du Pays Fouesnantais	9		
	Concarneau Cornouaille Agglomération	9		
	CC du Haut Pays Bigouden	4		
CC Cap Sizun-Pointe du Raz	2			
56	Lorient Agglomération	166	686	46 %
	De l'Oust à Brocéliande Communauté	74		
	Roi Morvan Communauté	72		
	Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	67		
	Auray Quiberon Terre Atlantique	64		
	Ploërmel Communauté	57		
	Centre Morbihan Communauté	53		
	Pontivy Communauté	41		
	Questembert Communauté	28		
	CC Arc Sud Bretagne	24		
	CC de Blavet Bellevue Océan	23		
	CC du Pays de Redon	15		
	CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	2		
<b>Total général</b>		<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>100 %</b>

Source : Solidiag, exploitation FAP.

## QUI SONT LES DONNEURS D'ALERTE DES SLIME ?

Les visites SLIME sont initiées par un « donneur d'alerte » qui signale au pilote opérationnel du SLIME, avec son accord, le ménage en précarité énergétique : **les collectivités, les travailleurs sociaux, les structures associatives ainsi que les espaces info énergie constituent les profils dominants des donneurs d'alerte.**

et les CCAS (12%). On compte aussi un nombre conséquent d'alertes de la part des espaces info énergie (9%) et des associations (7,5%). Il faut souligner que **les fournisseurs d'énergie (0,1%) et les professionnels de santé (0,7%) constituent une part plus que minime des donneurs d'alerte.**

D'après Solidiag, les principaux donneurs d'alerte aux SLIME sont les collectivités (41% des alertes reçues)

### Profils des donneurs d'alerte

	Nombre d'alertes	% d'alertes
Collectivités (commune, département, EPCI...)	611	40,7 %
CCAS	178	11,9 %
Espace Info Énergie / plateforme rénovation + évènementiel	139	9,2 %
Association locale ou caritative	113	7,5 %
Ménage lui-même, pairs	39	2,6 %
Opérateur habitat et bailleur social	30	2,0 %
Personnel médical (infirmière, médecin, conseiller santé...)	11	0,7 %
Fournisseur d'énergie	1	0,1 %
Autre (structure non précisée)	230	15,3 %
NR	148	9,9 %
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Solidiag, exploitation FAP.

Afin de toucher un plus large public, peu en lien avec le travail social, il est important de **mobiliser le secteur de la santé comme donneur d'alerte des SLIME mais également d'amener des professionnels de la santé dans les logements visités par les dispositifs SLIME** (seulement 0,7% des alertes reçues en 2018 proviennent du secteur médical).

Les premiers enseignements de l'**appel à projet régional ARS, EHESP, Fondation Abbé Pierre, Maison de la Consommation et de l'Environnement, précarité énergétique et santé**, que nous verrons plus tard, ont en effet mis en exergue l'impérieuse nécessité de décloisonner les approches santé et habitat, au profit des ménages en difficulté sur les deux aspects.

De même, **les fournisseurs d'énergie doivent de façon plus conséquente être en lien avec les SLIME** (seulement 1 alerte en 2018). Ce sont en effet ces derniers qui connaissent les montants des factures liées à l'énergie, les risques de coupure de certains clients, et les dispositifs d'aides à la facture mobilisables. Pour les fournisseurs d'énergie, les visites SLIME peuvent donc être un bon moyen de prévenir les difficultés d'un client.

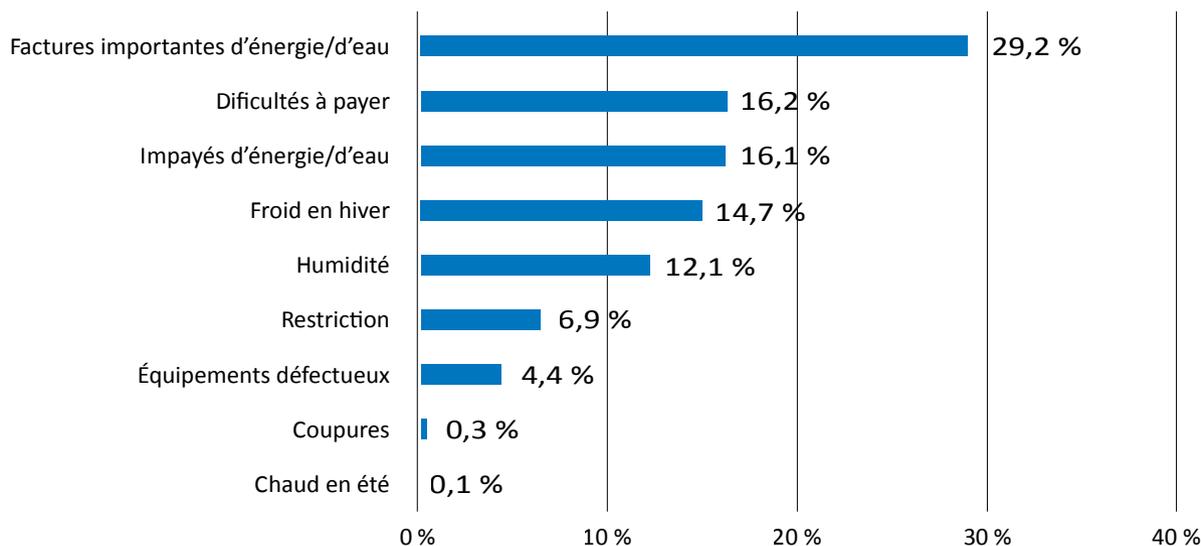
## LES CAUSES D'ORIENTATION VERS LES OUTILS DES DIFFÉRENTS DONNEURS D'ALERTE

Les motifs des ménages pour recevoir une visite du dispositif SLIME sont assez divers. Ils peuvent se classer en **deux grandes catégories** :

- **L'aspect budgétaire et les dettes énergie, pour deux tiers des visites** : il s'agit principalement des factures importantes d'énergie ou d'eau (30%), des impayés d'énergie ou d'eau, des situations de restriction de consommation (7%), des coupures d'énergie (moins de 1%). Il est **à noter que cette entrée prioritaire dans les dispositifs par « la facture », constitue une approche non « stigmatisante » pour les ménages, éloignée des signalements de logements indécents et insalubres plus connotés socialement**. En effet, 12 millions de Français peuvent avoir des difficultés avec l'énergie de leur habitation principale ;
- **Les questions liées au confort du logement** pour un tiers des visites : les motifs de signalements sont liés aux conséquences de la piètre qualité thermique du logement et/ou à la défaillance ou l'insuffisance des équipements (ex : chauffage). Cela conduit certains ménages à souffrir d'un ressenti de froid en hiver (15%) et de sensation d'humidité (12%).

De manière générale, ce sont les ménages vivant en habitat individuel qui apparaissent les plus représentés dans les différentes catégories de difficultés, causes du signalement.

Motifs des visites des SLIME en Bretagne



**Autre point notable, les causes des signalements au SLIME sont assez marquées selon la nature du donneur d'alerte.** Une association caritative va être alertée par la situation économique du ménage qui ne peut plus faire face aux charges d'énergie (53%), mais aussi par la question du ressenti du froid (33%), ce qui montre une capacité des structures caritatives à être à l'écoute de leurs bénéficiaires pour d'autres sujets que l'aide alimentaire ou matérielle.



## LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE MORBIHAN QUEL RÔLE POUR LES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDES ET HUMANITAIRES ?

**VENDREDI 5 AVRIL 2019 - 10 HEURES**  
Communauté Emmaüs  
Guern, St Nolff



PRÉSENCE SUR SITE  
DU BUS **ABBÉ ROAD** DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE  
QUI REPRODUIT UN LOGEMENT DÉGRADÉ

CONTACTS ET INSCRIPTION

Marylène, Tél. : 02 99 65 46 73 / [mdelanoeblaise@fap.fr](mailto:mdelanoeblaise@fap.fr)



© Sébastien Guiteloy

**Sandrine BAUDARD, Cheffe de projet Habitat précarité et autonomie**, en charge du pilotage de Morbihan Solidarité Énergie (MSE) pour le compte du Département a souhaité, dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, présenter le 5 avril 2019, le dispositif d'accompagnement MSE aux principales organisations caritatives du Morbihan.<sup>31</sup>

L'objectif de la plupart des politiques publiques sociales et habitat est aujourd'hui d'enrichir les réseaux des donneurs d'alerte. Pour Sandrine BAUDARD, « ces rencontres doivent permettre de mobiliser des bénévoles « passerelles » entre les dispositifs publics et les associations caritatives ».

En effet, il est avéré que de nombreux ménages en grande précarité se détournent des dispositifs

d'accompagnement social institutionnels et se dirigent plus aisément vers les bénévoles des associations qui peuvent agir dans des cadres plus souples.

L'association Breizh Alec qui fédère les agences locales de l'énergie bretonnes, souligne que « les associations caritatives sont des mines d'or en termes de repérage mais la mise en réseau est souvent longue. « Les caritatifs » ont le plus de potentiel, plus que les travailleurs sociaux, qui ne sont mobilisés que par certains ménages, déjà en capacité de les contacter. Les associations caritatives sollicitent pour avoir des informations, mais ne sont pas forcément donneurs d'alerte. C'est avant tout une question de personne, mais quand celle-ci est convaincue que ça peut aider, elle donne l'alerte ! ».

<sup>31</sup> En tout, le département du Morbihan a réalisé plus de 30 réunions de coordination avec les EPCI et les EIE pour fortifier les partenariats



**Pour la Fondation Abbé Pierre, « il y a donc un fort intérêt à envisager des formations sur les enjeux énergétiques pour les bénévoles et personnels des associations caritatives ».** Cette proposition est confirmée par Leslie CAILLARD, référente habitat privé de Saint Briec Armor Agglomération, qui assure le suivi du SLIME de l'agglomération.

Pour Charline Lasterre, la directrice de l'ALEC du Pays de Saint Briec, « la mise en réseau avec les associations n'est pas toujours opérationnelle, comme par exemple avec la régie de quartier de Saint-Briec. Nous voulons travailler le partenariat mais cela demande du temps : animations, relais avec les associations, temps collectifs. C'est une mission sur le long terme pour gagner la confiance des bénévoles. Il ne faut donc pas que les nouveaux dispositifs énergie et rénovation passent à côté de ce temps de mise en réseau, indispensable pour créer du lien et s'acculturer collectivement sur le sujet ».

**Les opérateurs Habitat alertent, quant à eux, de façon assez significative sur les restrictions de chauffage.** Cela peut s'expliquer par le fait que les opérateurs vont dans les logements et peuvent s'enquérir des habitudes de chauffe, de pièces non chauffées et de la présence de chauffages d'appoints.

Certains acteurs déplorent cependant que les opérateurs sociotechniques de l'ANAH ne soient pas assez en lien avec les dispositifs et les chargés de visites des SLIME. Un chargé de visite du Finistère a pu confirmer cet état de fait en indiquant « qu'il renvoyait des ménages visités vers un opérateur ANAH mais qu'il n'avait jamais de retour sur les suites des projets ».

Pierre MOULART, directeur adjoint de l'insertion, de l'emploi, du logement et du développement du Conseil Départemental du Finistère, évoque l'idée de futures visites conjointes réunissant un chargé de visite SLIME et un chargé de visite sociotechnique de l'ANAH. « Notre dispositif départemental souhaite conforter « l'aller vers ». Nous visons aussi à mobiliser les associations d'accompagnement à domicile

et la mutualité sociale agricole. (...) Pour mettre en œuvre la dimension collective, le conseil départemental souhaite réfléchir aux cafés énergie. »

**Les espaces information énergie et les plateformes de rénovation énergétique alertent de façon assez équilibrée sur les soucis budgétaires et dettes énergie et sur les questions liées au ressenti dans le logement.**

**Pour que les repérages et les accompagnements SLIME progressent, les pilotes des SLIME cherchent à élargir le panel des donneurs d'alerte.** Pour Yann RICHEUX, conseiller logement habitat du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, « nous manquons de donneurs d'alerte dans le département et plus globalement d'associations militantes qui accompagnent sur l'accès aux droits liés à l'habitat ». Leslie CAILLARD, de Saint Briec Armor Agglomération souhaite aussi élargir la base des « donneurs d'alerte », hors des travailleurs sociaux des conseils départementaux, des communes ou intercommunalités : « Il y a un fort enjeu dans le secteur agricole via les élus des petites communes, la MSA, les anciens agriculteurs. Nous pensons également à collaborer plus activement avec la CAF, l'UDAF, les caisses de retraites ».

**Pour finir, le rôle de l'élu local est à interroger en ce qui concerne ses actions dans le repérage et le traitement de la précarité énergétique.** Cela concerne principalement les petites communes au sein des communautés de communes, peu outillées en travail social et en associations.

**Madame N., 70 ans est veuve et propriétaire d'un logement très énergivore en centre Bretagne.** Isolée, elle ne savait pas qu'elle pouvait bénéficier d'aides à la rénovation thermique. C'est sa fille qui va prévenir le maire de l'état du logement.

Sans l'intervention de l' élu, Madame N. n'aurait pas eu connaissance des dispositifs d'aides de l' ANAH contre la précarité énergétique instruit par le CDHAT.<sup>32</sup>

Avant d'être informée sur le dispositif, elle ne croyait pas en la capacité des institutions de lui tendre la main : « Ah bah, moi je trouve que c'est très bien et je remercie toutes ces associations qui vous tendent plus la main que votre gouvernement, [...] vous avez payé des impôts toute votre vie et puis en fin de compte, quand vous êtes dans la m..., on vous vient pas en aide, ou très peu ».

Les revenus de cette femme, 1 400 euros par mois (cumul de la pension de retraite de son défunt mari et la sienne) ne la placent pourtant pas dans une situation d'extrême pauvreté. Au demeurant, Mme N. ne trouvait pas l'envie, ni la force d'engager des travaux elle-même de la chambre.

Pour un responsable d'association en lien avec l'énergie, il y a une prise en compte du sujet ces dernières années :

« Nous sommes plus sollicités par les élus communaux. Par rapport au mandat précédent, c'est une évolution, nous n'avions pas ce genre de sollicitations directes. Auparavant, les élus opposaient travaux de rénovations énergétiques et problèmes de précarité énergétique : le premier favorise le déve-

loppement économique alors que le second génère un coût social. Aujourd'hui, certains élus voient bien l'intérêt d'aller plus loin sur les travaux de rénovation énergétique, mais sans laisser personne au bord du chemin ! Par contre, dans les espaces ruraux, les élus ne sont pas aussi sensibilisés que la population ou les associations, qui ont bien pris conscience des enjeux. Ce sont les associations qui font remonter les situations ».

**La solution ne serait-elle pas de proposer aux nouvelles équipes municipales, des sessions d'information et de sensibilisation à même de changer de regard sur le sujet en montrant des accompagnements réussis ?** C'est ce qu'envisagent aujourd'hui l'Agence régionale de santé (ARS) et des associations comme la CLCV. Ce sont des initiatives également qui intéressent la Fondation Abbé Pierre.

<sup>32</sup> Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires.

# QUI SONT LES MÉNAGES AYANT BÉNÉFICIÉ DES SERVICES D'UN SLIME ?

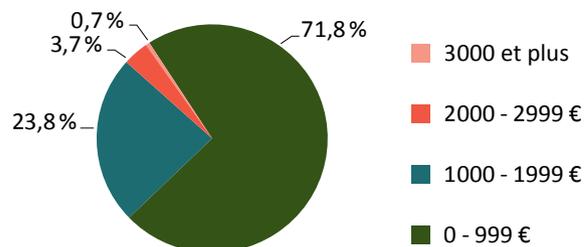
## DES RESSOURCES GLOBALEMENT TRÈS FAIBLES

Sans surprise, le logiciel Solidiag fait apparaître que les ménages ayant bénéficié d'une visite SLIME sont pour près des **trois quarts, des ménages ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté, avec des ressources inférieures à 1 000 € par mois**. Un ménage sur cinq n'est bénéficiaire que des ressources liées au RSA (revenu de solidarité active).

Toutefois, il faut noter que 28% des ménages visités disposent de ressources supérieures à 1 000 € par mois. 4 % des ménages ont des ressources supérieures à 2 000 €/mois. **Les dispositifs SLIME visent donc à repérer et à accompagner des personnes en situation de grande pauvreté, mais également des ménages « englués » dans des situations d'endettement liées à l'énergie.**

Sur le terrain, cette situation semble se confirmer notamment à Brest. Les salariés d'Energiece (l'agence locale de l'énergie, opérateur du SLIME) évoquent un renforcement de la précarité énergétique sur le terrain : « *Au démarrage du SLIME de Brest Métropole, nous avons des ménages aux profils très*

Niveaux de ressources des ménages



*sociaux ; depuis quelques temps, les profils sont plus divers. Aujourd'hui, c'est Monsieur et Madame tout le monde, ça montre l'ampleur générale du sujet ».*

Pour Emmanuelle BUORD, en charge du service habitat de Brest Métropole, le SLIME et les actions en lien avec la précarité énergétique doivent « *aller chercher les gens dans l'ombre, les travailleurs pauvres, parfois au-dessus des plafonds (...). Il faut aussi pousser pour montrer que les travailleurs pauvres doivent être accompagnés ».*

## LES COMPOSITIONS FAMILIALES : UNE PRÉDOMINANCE DE PERSONNES SEULES

**Les personnes seules sont très fortement représentées** dans les profils des ménages ayant bénéficié des services d'un SLIME, **puisque 42% des visites les concernent**. Ces personnes seules déclarent se restreindre en chauffage pour près des trois quarts d'entre elles (72%). Un tiers utilisent un chauffage d'appoint. **En conséquence, 7 personnes seules sur 10 déclarent souffrir du froid !**

Ces personnes, dans leur très grande majorité, n'avaient reçu lors de la visite SLIME, aucune aide au paiement des factures d'énergie ; **- 84% de ces ménages n'avaient pas eu d'aides**

Composition familiale des ménages ayant bénéficié des services d'un SLIME

	Part de ménages
Personne seule	41,8 %
Famille monoparentale	22,2 %
Couple avec enfants	17,8 %
Couple sans enfants	7,7 %
Autre	2,1 %
NR	8,3 %
<b>Total général</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Solidiag, exploitation FAP.

**des Fonds Solidarité Logement (FSL) des Conseils Départementaux et pour 98% pas d'aides des CCAS ;**

- Pourtant 30% d'entre elles se trouvaient dans une situation d'impayés d'énergie ;
- 79% de ces personnes seules n'avaient pas bénéficié des tarifs sociaux, même si 39% d'entre elles ont utilisé le chèque énergie.

Il est avéré que les personnes seules, isolées, bénéficiant de peu d'entraides familiales et de réseaux amicaux, sont plus affectées par le non-recours et l'absence de mobilisation des dispositifs d'accès aux droits.<sup>33</sup> **Force est de constater que sans les visites SLIME, ces personnes seules seraient « restées dans l'ombre », sans voix et invisibles aux yeux des politiques publiques sociales et habitat.**

---

<sup>33</sup> Voir développements du 25<sup>e</sup> rapport sur l'état du mal logement de la Fondation Abbé Pierre. Chapitre « Seuls face au mal logement », à consulter au lien suivant : [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/reml\\_2020\\_cahier\\_1\\_seul\\_face\\_au\\_mal-logement-sfp.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/reml_2020_cahier_1_seul_face_au_mal-logement-sfp.pdf)

## FACE À L'ISOLEMENT, UNE NÉCESSITÉ « D'ALLER VERS »

« L'aller vers », un rempart contre le non recours, la fracture numérique, l'absence de mobilité

Outre les SLIME, de nombreux dispositifs itinérants voient le jour en Bretagne. Il peut s'agir de bus aménagés qui proposent du lien, de l'entraide (Bricobus des Compagnons Bâisseurs<sup>34</sup>), des accompagnements sociaux (Cob Mobil de la Fondation Massé Trévidy développé en Centre Ouest Bretagne)<sup>35</sup> et des soins infirmiers (Bus Adalea dans les Côtes d'Armor). Ces initiatives, dont certaines sont soutenues par la Fondation Abbé Pierre, sont à l'état d'expérimentations mais rencontrent déjà un certain succès.

Souligné par la stratégie de lutte contre la pauvreté, ces dernières doivent « changer d'échelles » et s'inscrire plus fortement dans le cadre des politiques publiques intercommunales, échelon de proximité conciliant opérationnalité et approche humaine de terrain.

« Aller vers l'autre avec un effet miroir » est aussi un enjeu de repérage et d'accompagnement. Plus communément appelé pair-aideance, l'accompagnement par un « semblable » est aussi gage de réussite.

Ainsi, l'association Solidarité Paysans, mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et

d'accompagnement à la précarité énergétique en secteur rural, où les considérations de confort (...)

(...) thermique et d'investissements dans l'habitat passent souvent au second plan.

De même, entrer en relation et être accompagné par des pairs, citoyens et voisins bienveillants peut être une solution, pour prendre attache, pour un futur projet de rénovation énergétique. En effet, certains ménages hésitent à se rendre dans

les permanences des opérateurs habitat (instructeurs des aides publiques) par manque d'assurance

ou par peur. Force est de constater également que le contact avec un travailleur social peut encore être mal perçu pour certains, de peur d'être stigmatisé.

**L'association « Les locaux moteurs » qui s'implante en centre Bretagne à Poher Communauté en 2020, vise par « une approche humaine de voisinage » à rassurer les ménages, pour mobiliser les aides publiques à la rénovation énergétique.**

Les Locaux-Moteurs : Michèle VICENTE, Olivia LE COZLER, Geneviève DENES



<sup>34</sup> L'expérimentation du Bricobus dans la communauté de communes du Val d'Ille a permis, à l'échelle de 17 communes, 62 accompagnements, dont 13 interventions techniques. Il est à noter que 17 situations ont pu être réorientées vers des dispositifs ANAH. La collectivité a validé son intérêt pour le Bricobus qui va être inscrit au Programme Local de L'habitat.

<sup>35</sup> [https://www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/reml\\_2020\\_cahier\\_2\\_le\\_mal-logement\\_a\\_lepreuve\\_des\\_municipales-sfp.pdf](https://www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/reml_2020_cahier_2_le_mal-logement_a_lepreuve_des_municipales-sfp.pdf), P. 18, action 15, « aller vers ».

## LES FAMILLES MONOPARENTALES FACE À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Par ailleurs, les données issues de Solidiag montrent que **les familles monoparentales sont concernées à 22% par les visites des SLIME**. Les foyers monoparentaux mobilisent plus les aides que les autres compositions familiales ayant bénéficié de visite SLIME. Faut-il y voir un meilleur accès aux droits eu égard à la présence d'enfants, à la protection des familles par les travailleurs sociaux, ou à la présence d'un entourage familial plus aidant ? **Les familles monoparentales disent ressentir et souffrir du froid. 70% des foyers le déclarent et restreignent leur consommation d'énergie (68%).**

Les difficultés des familles monoparentales peuvent être liées à des phénomènes sociologiques et éco-

nomiques assez connus, qui poussent beaucoup de femmes seules avec enfants à se déporter vers des logements bon marché, en dehors des principales agglomérations bretonnes. Les loyers ou les acquisitions peuvent y être abordables, mais les charges liées à l'énergie se révèlent insurmontables notamment pour les logements individuels.

D'autre part, certaines familles monoparentales, comme celle de Madame R., conservent le bien familial qui avait été acquis alors que le couple existait encore, mais avec désormais un seul salaire qui ne permet pas de faire face aux dépenses contraintes du logement.

### Témoignage d'Eloïse

#### **Eloïse a vécu dans une famille pauvre dans une petite ville de 800 habitants.**

« On a été jusqu'au... comment on appelle ça, quand il y a un huissier qui vient prendre les meubles ? Une saisie ? Enfin voilà, c'est ça tellement il y avait de dettes et de problèmes.

Ensuite, nous avons eu une relation très compliquée avec un propriétaire qui nous louait une maison très mal isolée à Rouen.

Et ensuite, ma mère a acheté une très vieille maison en pierre, et le problème c'est que c'était extrêmement mal isolé. Ma mère a dû casser quelques cloisons et faire un peu d'isolation en plusieurs fois, là où elle pouvait. Donc 3 prêts pour financer les petits travaux d'isolation !

Et même, encore après tous ces petits travaux d'isolation, on a dû « emménager » dans l'appartement du haut parce que sinon on avait trop froid.

Au rez-de-chaussée, il y avait le magasin de ma mère, ou il faisait très froid, mais elle arrangeait ses journées de travail pour faire le repassage le matin, pour avoir la chaleur du fer à repasser, et l'après-midi, elle essayait de travailler juste à côté du chauffage qu'elle avait mis à ses pieds, et elle avait quand même froid, même en plein après-midi.

*C'est pour dire à quel point l'hiver, c'était compliqué. Et tout le premier étage, à part ma chambre et celle de ma mère, on ne l'utilisait pas parce que c'était inchauffable.*

*J'ai vécu 10 ans dans cette maison. Je me souviens que parfois, je gardais mes mitaines, les chaussettes la nuit, le kéfié à l'intérieur, nos chaussons devant le chauffage... On avait plusieurs types de chauffages, électriques programmables, dans le magasin de ma mère un chauffage à pétrole, et un « chauffage » qui imitait un feu de cheminée et qui balançait de l'air chaud.*

*Ça devait fonctionner par LED, tu pouvais allumer le chauffage ou juste la lumière artificielle. Après on savait que c'était juste de la lumière, on se rendait bien compte qu'on trompait notre propre cerveau.*

*J'habitais avec ma mère, un chat, et mes deux frères. Le chat servait aussi de chauffage d'appoint, car il venait sur nos genoux, il était chaud. Je me souviens d'une fois où on avait tous nos robes de chambre, histoire d'avoir bien chaud et mon frère avait le chat sur lui et disait « J'enlève ma robe de chambre, le chat me donne trop chaud ! ».*

*Et là, je vois le chat et lui dis « Tu me la passes ? »*

*- Le froid impacte-t-il les relations familiales ?*

« Non pas vraiment, c'est vrai que quand on avait trouvé une idée pour avoir un peu moins froid, on se la passait, mais sinon c'est l'habitude, on s'habitue pas au froid. De toute façon on n'a pas le choix, on ne peut rien y faire.

Le froid isole quand même des autres, tu restes au chaud dans ton lit, tu prépares tes repas le plus vite possible parfois avec une couette sur le dos, tu ne vas pas dans le salon avec la famille. (...) J'ai plus chaud dans ma chambre, donc autant y rester...

Le froid a eu une incidence indirecte là-dessus, au niveau relationnel, mais c'était pas l'élément principal.

C'était surtout sur les activités, si t'as froid à l'intérieur, t'as pas envie d'avoir froid à l'extérieur, donc tu sors moins !

Eloïse est aujourd'hui hébergée par le 115 à Rennes, et suivie par l'association WE KER de Rennes (mission locale) pour un accompagnement garantie jeune.

### Madame R., seule avec sa fille dans la ferme familiale (35)

**Autre situation, Madame R. vit seule avec sa fille dans la ferme familiale qu'elle a souhaité reprendre en Ille-et-Vilaine.** Cette dernière n'a pas été épargnée par les épreuves : perte de son compagnon des suites d'un cancer, perte de son père, épuisement lié à l'exploitation et à l'état du logement qui n'est plus amélioré sur le plan thermique.

Madame R. plonge dans une dépression qui l'amène à n'avoir comme seule ressource que l'allocation adulte handicapée (AAH).

Mme R. préfère rester seule : « En fait, je m'isole parce que quand on n'a pas de situation, on n'a pas envie de voir les gens parce que vous n'êtes pas intéressant, vous êtes nul, vous n'existez pas... J'allais même plus au bourg, parce que systématiquement c'était « Alors comment tu vas ? ». C'est gentil, j'aurais fait la même chose, mais moi j'avais pas envie, parce que j'allais pas bien. Là ça y est, ça va mieux donc ça ne me dérange plus, en fait c'est un cercle vicieux et on s'enferme (...) ».

Elle reprend petit à petit les travaux, mais si elle a refait elle-même trois chambres, l'isolation de la

maison reste très mauvaise et il fait toujours froid dans ces nouvelles pièces. « Je me rappelle des fois, c'était horrible... quand vous avez froid aux jambes et aux mains et tout. Mais bon, voilà, c'est du passé ». La chambre de sa fille est chauffée la journée par un poêle à pétrole et la nuit par un convecteur d'appoint.

Madame R. indique que la précarité énergétique, ce n'est donc pas seulement avoir froid, c'est aussi potentiellement des conflits au sein de la famille, une non compréhension de l'enfant qui subit cette situation et n'y est pas préparé.

Le contact avec les travailleurs sociaux est perçu comme dégradant pour elle : « Je n'aime pas trop, si vraiment je vois que je suis dans la galère, j'ai ma fille, je mets ma fierté de côté comme on dit, ils voulaient m'envoyer à un magasin solidaire... ».

Toutefois, l'aide apportée à Mme R. a été bénéfique : « Franchement, comme je n'étais pas très en forme, tout le travail pour monter le dossier du certificat énergie a été super ; moi je n'aurais pas fait, c'est trop compliqué, les dossiers là, il manque toujours quelque chose, ceci, cela ».

## STATUTS D'OCCUPATION ET PARCS IMMOBILIERS CONCERNÉS

Les données issues de Solidiag montrent que l'accompagnement par les SLIME en Bretagne concerne :

- Des ménages locataires (63,1%), mais aussi des propriétaires occupants (27,4%) ;
- Des ménages occupant des logements du parc privé en majorité (67,1%), mais aussi des locataires HLM (26,8%) ;
- Des logements globalement anciens : 46% datent d'avant 1975 (et 24% d'avant 1949) ;
- Des logements individuels en grande proportion (62%), avec des surfaces importantes : 33% ont plus de 75m<sup>2</sup>.

### Statuts d'occupation des ménages concernés

	Part des ménages
Locataires	63,1 %
Propriétaires occupants	27,4 %
Autres (hébergés...)	1,1 %
NR	8,5 %
<b>Total général</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Solidiag, exploitation FAP.

### Ancienneté des logements concernés

	Parc privé	Parc social	Parc autre ou non spécifié	Total général
< 1949	21,9 %	1,7 %	0,3 %	<b>23,9 %</b>
1950-1974	17,0 %	4,8 %	0,6 %	<b>22,4 %</b>
1975-1981	7,1 %	4,4 %	0,1 %	<b>11,7 %</b>
1982-1989	3,1 %	4,3 %	0,1 %	<b>7,5 %</b>
1990-1999	1,8 %	3,3 %	0,2 %	<b>5,3 %</b>
2000-2005	2,3 %	2,9 %	0,1 %	<b>5,3 %</b>
>2005	2,7 %	2,0 %	0,0 %	<b>4,7 %</b>
Inconnue	11,0 %	3,5 %	4,7 %	<b>19,2 %</b>
<b>Total général</b>	<b>67,1 %</b>	<b>26,8 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Solidiag, exploitation FAP.

## UN QUART DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET DES SITUATIONS QUI INQUIÈTENT !

D'après les données de Solidiag, **27% des ménages accompagnés par les SLIME ont le statut de propriétaires occupants.** Parmi eux, un tiers utilisent des chauffages d'appoint en complément des installations du logement. Les SLIME touchent principalement des propriétaires occupants de **logements construits avant 1949, de plus de 75 m<sup>2</sup> (48%), aux faibles performances thermiques.** Pour un tiers, les ménages sont constitués d'une seule personne.

Bien que ces ménages ne soient pas, a priori, dans le cœur de cible des SLIME, nombreux sont les acteurs

de l'habitat et de l'énergie à souligner un **besoin d'accompagnement de ces ménages propriétaires de logements individuels**, « captifs d'un héritage familial immobilier » ou d'une accession à la propriété déraisonnable, qui les plonge dans l'enfer de la précarité énergétique et du mal-logement.

Ainsi le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, qui ne pilote pas un outil de type SLIME (agréé par le CLER), vient dans le cadre de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) Habitat Indigne et Précarité Énergétique, d'initier 90 missions d'accompagnement et d'ingénierie « précarité énergétique » à desti-

nation de propriétaires occupants. Il s'agit d'une sorte de « petit SLIME » à destination de propriétaires occupants qui ne franchissent pas le pas pour aller vers d'importants travaux de rénovation thermique. « *La visite pourra être déclenchée après demande d'un travailleur social, d'une commune, d'une association œuvrant dans le champ du social, du médico-social, etc..* ».

Pierre MOULART du département du Finistère confirme que des structures comme le PIMMS (Point Information Médiation Multiservice)<sup>36</sup>, alertent

sur des situations de propriétaires de plus en plus dégradées. Le bilan du SDIME du Finistère le montre : **la part des visites réalisées chez des propriétaires est passée de 21% en 2017 à 36% en 2018.**<sup>37</sup> De son côté, **Morbihan Solidarité Énergie comptabilise 26% de propriétaires occupants** parmi les visites SLIME réalisées en 2019.

---

<sup>36</sup> Les PIMMS sont des lieux d'accueil ouverts à tous, présents notamment dans les quartiers, des interfaces de médiation entre les populations et les services publics.

<sup>37</sup> D'ailleurs, 56 ménages ont été orientés vers les aides de l'ANAH pour des projets de travaux d'amélioration. À l'échelle du Pays de Morlaix, l'association Héol a réalisé 56 % de visites pour des propriétaires occupants.

## ZOOM SUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DANS L'ANCIEN : UN ASCENSEUR POUR LE MAL-LOGEMENT ?

### Monsieur et Madame T.

Mme T. a 24 ans, elle est animatrice socioculturelle. Mr T., 32 ans exerce comme naturaliste indépendant. C'est avec l'assurance-vie du père de Mr qu'ils ont acheté une maison en pierre de 36 000 euros dans la commune de L.. Le logement est situé à cinq kilomètres du bourg. Une départementale, un bois et deux champs bordent le terrain de quatre hectares qui accueille une roulotte, deux serres et des constructions temporaires abritant des meubles en « séchage ».

« On est venu ici aussi parce que les maisons étaient plus abordables, notre budget est très limité. On a la possibilité de faire un potager sur le terrain, c'est aussi notre objectif, viser l'autonomie pour avoir le moins de dépenses possibles pour après... ».

La maison est une ancienne étable, avec une pièce à vivre au rez-de-chaussée ainsi qu'un étage aménagé. Lorsqu'ils y emménagent en 2016, le vent passe à travers les menuiseries des portes et fenêtres. Le toit n'est pas isolé et la chaleur produite par le poêle à bois de la pièce à vivre s'échappe rapidement. « C'est plus sain que l'année dernière. Même là encore, on sent qu'il fait pas... L'air passe à travers, là, les menuiseries sont fichues. Enfin les ouvertures vont être changées dans un mois, donc ça va être la révolution ».

Au détour d'un prospectus de l'ALECOB, ils accèdent à une mallette énergétique qui va leur permettre de se rendre compte des performances thermiques de leur logement. L'organisme les guide vers les

Compagnons bâtisseurs Bretagne pour un projet de rénovation accompagné.

Isolation, fenêtres, installations électriques, drainage, chaux : le couple n'avait pas anticipé l'ampleur des travaux à réaliser. « Avant d'emménager, on s'est dit que ça allait le faire. Mais des fois, je reste deux semaines bloquée sur un truc et je me dis : « Mais comment je vais résoudre ça ?... C'est vrai que quand on n'était pas dans le vif du sujet, j'étais hyper enthousiaste et puis quand on est rentré dans le truc, j'ai déchanté... ». La rencontre avec les Compagnons bâtisseurs a été nécessaire. « C'est vrai que c'est pas toujours facile de trouver les bons interlocuteurs ou les bonnes personnes quand on a besoin d'aide : soit on ne sait pas à qui s'adresser, soit on n'ose pas. Et nous cette année, si on n'avait pas rencontré l'ALECOB, on se serait pas lancé là-dedans ».

La confrontation avec les autres habitants s'avère parfois houleuse concernant les différents modes de vie. Mais M. et Mme T. s'insèrent progressivement dans un réseau social sur leur territoire, où certaines zones désertées connaissent un regain démographique, des associations et collectifs naissent, les écoles voient leurs effectifs gonfler... « On est dans des collectifs militants écologistes du coin et ça fait quand même tout un réseau. Et puis, il y a de plus en plus de monde qui vient habiter ici, donc c'est ça qui est intéressant aussi. Ça devient riche, y'a beaucoup de jeunes ».

## Monsieur et Madame K.

Le couple K. est retraité depuis 2010. Avant de s'installer à B. dans les Côtes d'Armor, Mr était déménageur en région parisienne et Mme tenait un kiosque dans le jardin du Luxembourg. Ils ont acheté la maison après avoir gagné 10 000 euros au PMU.

« On venait en vacances chez notre ami breton et pour tout vous dire, on avait gagné un gros quinté, et on s'est dit : « Et si on essayait de trouver une petite maison pas chère ? ». On a bien fait parce sinon on n'aurait rien du tout avec notre retraite ». Le couple achète sur un coup de cœur en 2002 : « C'était un après-midi en se promenant tous les deux à Guingamp, on est passé devant une vitrine de notaire et on a vu une photo de maison à vendre et ça nous a plu. Y'avait rien, pas de portail, pas de porte, on a vu que les boiseries étaient sèches, mais y'avait un bon coup de peinture dessus donc, on n'a pas tout vu. Mais il faisait un soleil splendide cet été. Y'avait la campagne, nous on vivait à Paris, dans une résidence et ça nous changeait, on s'est dit « Allez, on prend ! » ».

Mr et Mme K. voulaient profiter des allers-retours effectués pendant les vacances pour faire des travaux réguliers dans la maison. « Quand on sera à la retraite tous les deux, avec nos pensions qui tombent régulièrement, on avait envisagé de faire nos travaux de rénovation. Et ça ne s'est pas du tout passé comme ça. Mon époux n'a pas touché sa retraite tout de suite, et par la force des choses, nous avons dû quitter Paris pour fuir une expulsion locative. Nos revenus ont baissé de plus de moitié, et on ne pouvait plus payer les 800 euros de loyer et tous les à-côtés. Donc, on s'est dit : « Bah tant pis, on met tout dans la carriole et on s'en va de Paris » ».

À l'époque, il n'y a ni l'eau courante, ni les commodités élémentaires dans la maison. Comme de nombreux locaux en centre Bretagne, la maison de 1880 est une ancienne étable rénovée. La pièce principale comporte un salon et une cuisine, une cheminée dont le conduit est bouché, ainsi que des ouvrants mal isolés. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de toilettes dans le logement.



Depuis l'installation définitive en 2016, le couple a aménagé les combles à l'étage pour y faire une chambre, ils y font sécher leurs vêtements.

*« On s'est fait une chambre dans le grenier parce que c'est plus chaud là-haut l'hiver. Le sol en bas, est très froid ici (...). On a mis ces tapis-là. Mais pieds nus là-dessus, c'est glacial ! ».*

L'opérateur CDHAT<sup>38</sup> qui monte le dossier d'aides de 51 000 €, leur a demandé de ne pas faire de travaux, comme la réglementation l'y oblige, avant le lancement du programme d'aide<sup>39</sup> : *« On voulait faire des travaux, mais du fait qu'on a demandé les aides ANAH depuis 2016, on n'a rien pu installer pour le moment. Bon, en plus, c'est trop humide ».* Pour remédier au froid, ils ont pu bénéficier de l'installation d'un poêle à granule financé par le fonds d'urgence de la Fondation Abbé Pierre en début d'hiver, avant que le projet global de rénovation ne soit réalisé courant 2020.



Mr et Mme K. n'étaient ni familiers des travailleurs sociaux, ni des dispositifs d'aide.<sup>40</sup> Passer le cap de la demande n'a pas été facile : *« On n'a jamais rien demandé nulle part. On a toujours été en dehors de tout ça. Toute notre vie, on n'a jamais demandé quoi que ce soit. On a plutôt donné que reçu. Et là, c'est le hasard qui a fait que, en voyant le panneau au bord de la route sur les aides ANAH, on s'est renseigné ». Et mon mari ne voulait pas d'ailleurs, il disait : « Non, on ne peut pas avoir... », moi je te disais qu'on pouvait toujours essayer, mais toi tu voulais pas !*

*– Non parce que... c'est pas dans mes habitudes. J'ai un problème, j'essaye de le résoudre avec mes moyens, mes idées. Et c'est pas mon premier geste d'appeler au secours... vous voyez, c'est comme ça ».*



<sup>38</sup> CDHAT : Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires.

<sup>39</sup> Le gain énergétique projeté après travaux serait de l'ordre de 63%.

<sup>40</sup> Le ménage est maintenant suivi dans le cadre d'une mesure d'accompagnement social et budgétaire par l'AMISEP et le Conseil Départemental de Côtes d'Armor.

## Monsieur et Madame P. dans les Côtes d'Armor



© Matthieu MARIE / Elie PEYSSARD

Dernière situation, Monsieur et Madame P. ont acheté leur maison en 2014 dans une petite commune des Côtes d'Armor après avoir vécu en région parisienne. Le couple était responsable d'un magasin dans la grande distribution.

*« C'était du 6h-21h/22h tous les jours, voire plus. Puis, quand on a eu notre fils, il a fallu trouver une nounou [...]. Mais on ne le voyait pas, on partait, il dormait, on rentrait, il dormait aussi... ». Leur fils a deux ans quand il subit une agression dans leur résidence privée. « Là, on s'est dit : « c'est bon, on ne veut pas qu'il aille à l'école ici, on ne veut pas que ça se reproduise ». Nous venons en vacances en Bretagne, nous sommes partis de la région parisienne ».*

Après une période de location, Madame travaille

dans un bar et Monsieur trouve un emploi dans l'agroalimentaire. Ils décident d'acheter une maison en n'effectuant qu'une seule visite.

*« La seule chose que j'avais vue quand on avait visité, c'est que le canapé était bien reculé, l'insert était allumé à fond. Et, j'ai aussi remarqué deux radiateurs planqués derrière le canapé. Puis le gars de l'agence m'a dit : « Vous avez vu avec l'insert, ça suffit pour chauffer tout ça ». Mais les deux radiateurs étaient aussi allumés, je voyais les voyants sur « on » ».*

Tout en sachant dès le départ que la consommation énergétique de cette maison risquait d'être conséquente, le couple découvre progressivement l'étendue des défauts d'isolation, l'humidité et les moisissures.

« Quand on a acheté, on avait déjà deux enfants, donc on avait prévu d'aménager que l'étage, parce que pour nous, la chambre d'à côté je ne sais pas si vous l'avez vue, mais pour nous, elle était bonne et saine... sauf que c'est pas du tout le cas ».

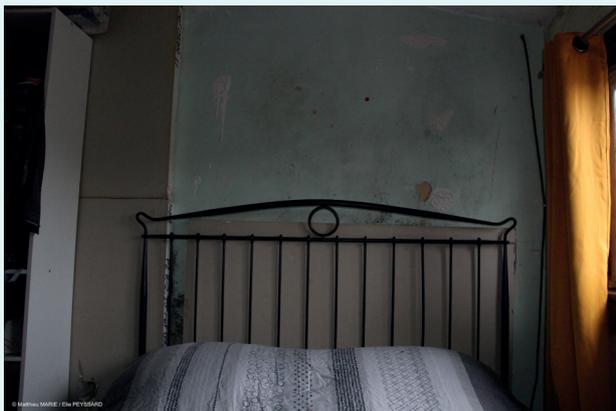
« À la base, on était parti juste sur des petits travaux, puis finalement plus ça va, plus les murs moisissent. Ici on voit par exemple : l'humidité remonte le mur, il est rouge et il devient blanc. Plus ça va, plus les murs moisissent ».

Le couple P. a pris connaissance des aides de l'ANAH au hasard d'une pancarte à l'entrée du village. Leur

dossier met du temps à être mis en œuvre car ils changent plusieurs fois de conseillers. Il a aussi fallu refaire un devis pour la prise en compte de nouveaux travaux liés au handicap de leur troisième enfant.

En attendant, la situation qu'ils vivent est difficile, les trois enfants dorment à l'étage où quasiment aucune isolation thermique n'existait. « En attendant les aides, on a acheté un poêle à bois pour la pièce centrale et des radiateurs pour que les enfants aient le minimum de chauffage ».

À ce jour, le dossier de demande d'aides à l'ANAH est en cours et les travaux se chiffrent à 66 000 €.



Pour Elise Demay, directrice de l'ADIL<sup>41</sup> du Morbihan, **prévenir les échecs de l'accession à la propriété reste une question d'actualité** : il s'agit de « *contrer un phénomène (encore) à l'œuvre sur de nombreux territoires ruraux et rétro littoraux, à savoir l'acquisition par de jeunes ménages de biens anciens, voire très dégradés, sans définition d'un budget global pour l'achat et travaux* ». Des visites-accession ont été mises en place par le Département à cet effet : elles consistent à réaliser un diagnostic préalable global avant accession (diagnostic financier ADIL, diagnostic technique du logement, coût des matériaux et frais annexes). Ces visites doivent permettre une prise de conscience chez les futurs accédants sur la nécessité de réaliser des travaux performants et de bien intégrer les coûts au moment de l'achat.

Si la précarité énergétique ne semble pas être un motif de consultation en forte augmentation à l'ADIL du Morbihan<sup>42</sup> (environ 2 % de l'activité totale de l'agence), la situation est différente à l'ADIL du Finistère, où Philippe RANCHERE note<sup>43</sup> une progression significative des consultations concernant l'habitat indigne et surtout l'amélioration de l'habitat (de 2 000 consultations en 2018, à 5 000 fin 2019).

Afin d'éviter des situations d'accession « en aveugle », comme nous avons pu le voir à travers les monographies, il faut aujourd'hui mieux outiller les acquéreurs notamment modestes qui peuvent être attirés par un foncier plus économique au premier abord, mais se retrouvent confrontés finalement à des opérations immobilières catastrophiques. Ce souhait est également partagé par le président de Poher Communauté, territoire où l'on rencontre de nombreux ménages accédants avec ce profil.

---

<sup>41</sup> Agence Départementale d'Information sur le Logement.

<sup>42</sup> Hors SLIME Morbihan Solidarité Énergie.

<sup>43</sup> Au 18 novembre 2019..

## DES MÉNAGES LOCATAIRES FORTEMENT REPRÉSENTÉS LORS DES VISITES

D'après les données de Solidiag, **les locataires représentent 63% des ménages visités par les SLIME**. Parmi eux, 59% sont locataires du parc privé et 41% locataires du parc social. Ils sont relativement nombreux à occuper des logements anciens, construits avant 1974.

Les locataires du parc privé occupent notamment des logements assez grands, surtout en secteur rural. 34% des locataires du parc privé ont recours à un chauffage d'appoint.

### Madame G. est locataire dans le parc privé près de Lorient depuis 2001

Elle loue un logement énergivore, déclaré non décent depuis 2013 et doit utiliser des chauffages d'appoint. *« J'ai deux poêles à pétrole et un radiateur électrique acheté depuis peu (...) »*

Madame G. aimerait bien déménager pour un logement plus moderne mais ses ressources ne lui permettent pas de quitter ce lieu si vite. *« Les places dans un logement social sont chères notamment dans le sud du Morbihan (...). J'ai fait une demande mais, ils n'ont plus rien de disponible. Y'avait une proposition il y a un mois (...) mais seulement, le problème c'est qu'on était deux et j'ai*

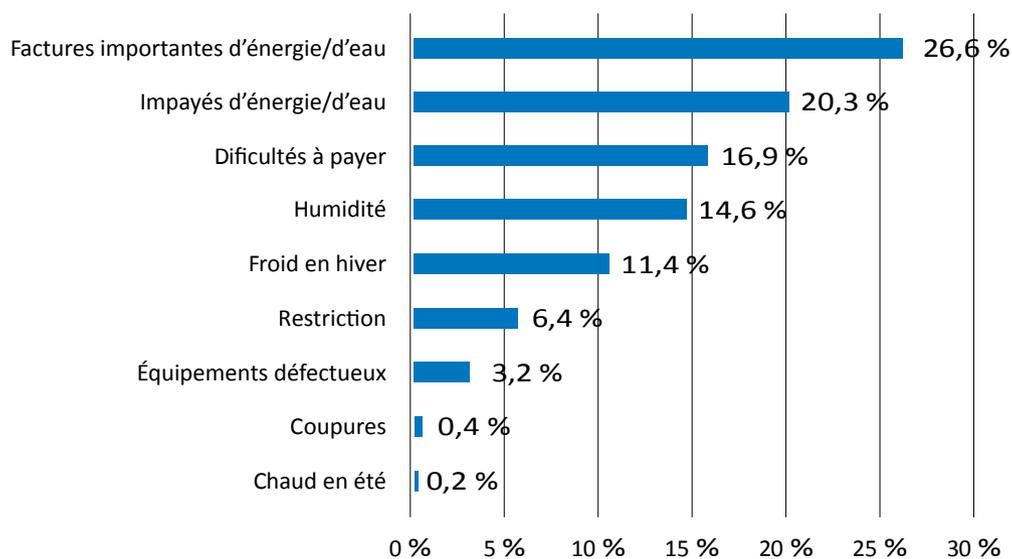
*été prise en deuxième lieu. [Les autres candidats, c'était un couple et la personne attendait un bébé] »*. Une procédure en justice est aujourd'hui en cours contre les indivisaires du logement. Madame G. est en attente de l'aide juridictionnelle.

Ce témoignage met en lumière **l'urgence qu'il y a à ce que des lois et règlements interdisent la location de passoires thermiques. Malheureusement, le législateur n'a pas prévu cette possibilité concrète avant l'année 2028 pour les zones les plus détendues !**





### Motifs des signalements parmi les locataires du parc privé



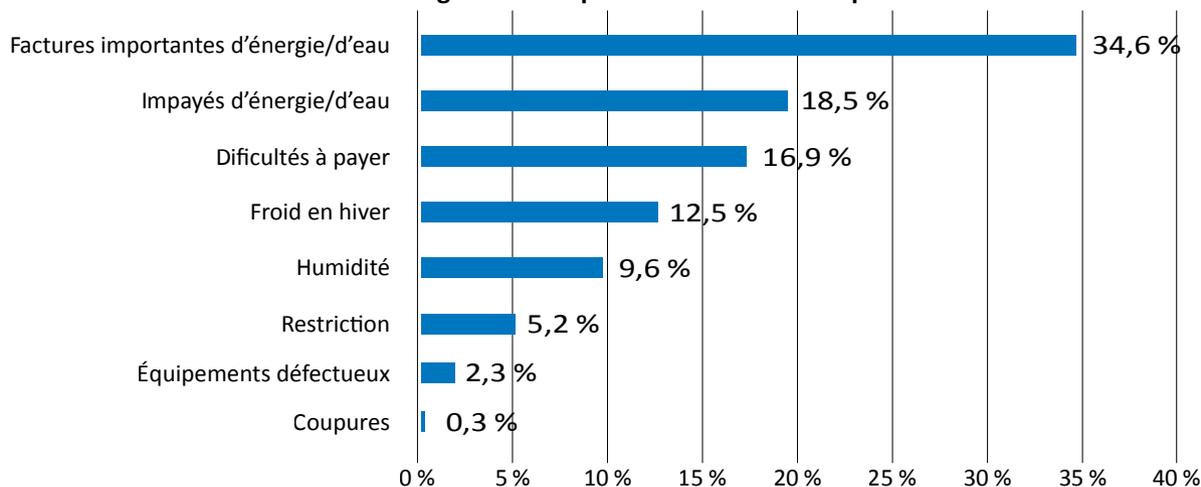
## PLUS D'UN QUART DES MÉNAGES VISITÉS PROVIENNENT DU PARC SOCIAL

Les situations de précarité énergétique sont vécues également par près de **27% des ménages visités par les SLIME dans le parc social**. Il s'agit de logements individuels dans 44% des cas. 22% des bénéficiaires des visites SLIME révèlent utiliser un chauffage d'appoint.

Autres données marquantes, les saisines des SLIME par les locataires du parc social concernent toutes les dates de constructions de logements sociaux, avec une légère prédominance pour le parc construit entre 1950 à 1999 (17%). À noter également qu'un quart des locataires signalant bénéficient de logements de plus de 75 m<sup>2</sup>.

Dans le parc social, **la majorité des motifs de signalements aux dispositifs SLIME sont liés à des difficultés budgétaires et des dettes d'énergie** des ménages locataires (35% pour des factures importantes, 18% pour des impayés). Les motifs liés au confort ressenti dans logement (froid, humidité) sont moins prédominants que pour le parc privé. Néanmoins, cet état de fait interpelle quand on sait que le parc social est globalement plus performant thermiquement que le parc privé et que les bailleurs publics planifient les rénovations énergétiques dans les franges les plus anciennes de leurs parcs.

Motifs des signalements parmi les locataires du parc social



D'après l'ARO Habitat (l'organisme régional des organismes HLM), les bailleurs sociaux investissent chaque année 200 millions d'euros dans la réhabilitation et le gros entretien du parc régional.<sup>44</sup> La performance énergétique du parc de logements sociaux bretons serait aussi supérieure à la moyenne nationale : 58% du parc serait classé en diagnostic de performance énergétique A/B/C contre 39% au niveau national. De même, un effort important de remise en état des logements (de l'ordre de 1 700 € de travaux par logement en moyenne) serait mis en œuvre lors de chaque nouvelle attribution de logement.

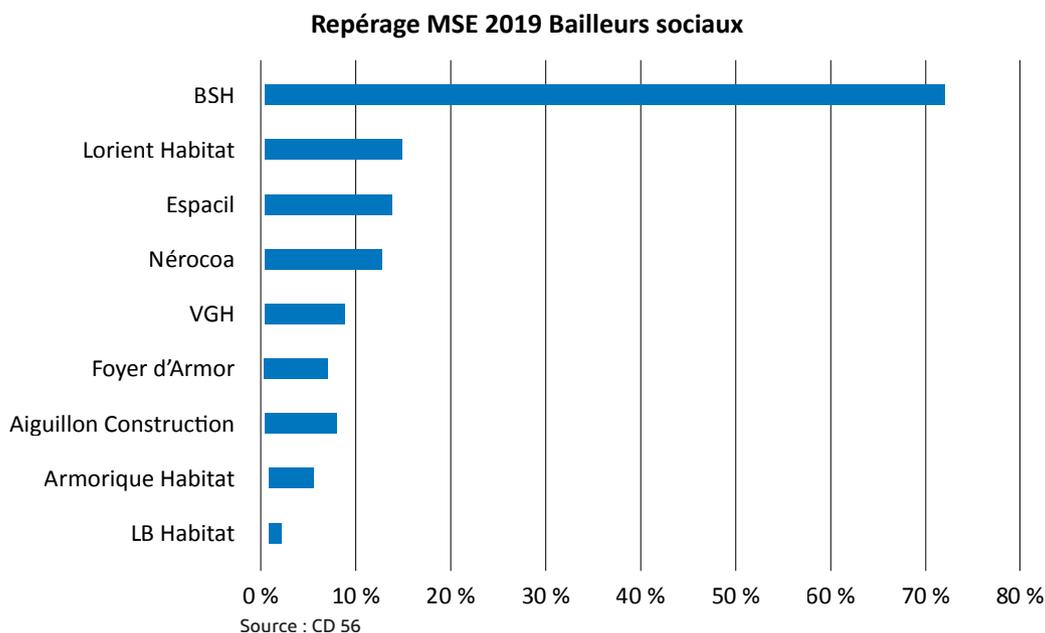
Certains acteurs rencontrés sur le sujet parlent d'un effort global sur la construction neuve mais d'un retard de mise à niveau thermique du parc le plus ancien. Quand de plus, ce parc moins performant est occupé par des ménages de plus en plus paupérisés, les difficultés surviennent plus vite. Pour une technicienne d'une collectivité locale, les bailleurs ont une vision technique de leur parc mais hors occupation.

<sup>44</sup> Le logement social en Bretagne, Repères 2018. ARO habitat Bretagne, [https://www.arohabitat-bretagne.org/uploads/6/0/4/6/60466133/le\\_logement\\_social\\_en\\_bretagne\\_-\\_rep%C3%A8res\\_2018.pdf](https://www.arohabitat-bretagne.org/uploads/6/0/4/6/60466133/le_logement_social_en_bretagne_-_rep%C3%A8res_2018.pdf)

## ZOOM SUR LES SITUATIONS REPÉRÉES DANS LE PARC SOCIAL PAR MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE (MSE)

**Les repérages et les accompagnements de Morbihan Solidarité Énergie (MSE) concernent pour 27% des logements du parc public.**<sup>45</sup> Alors que certaines franges de ce parc sont peu performantes thermiquement, les visites SLIME de MSE apportent au bailleur un autre éclairage sur l'occupation des logements, en complément des paroles des locataires.

Pour Sandrine BAUDARD du Conseil Départemental du Morbihan, « les collaborations se renforcent avec les bailleurs, notamment avec Bretagne Sud Habitat<sup>46</sup> où les liens se tissent fortement entre MSE et les services de l'organisme. Depuis la création du SLIME, 130 situations concernent le parc social de Bretagne Sud Habitat [BSH]<sup>47</sup>. Le bailleur a créé un poste en juin 2019 pour suivre les dossiers MSE, cela permet une fluidité des échanges. »



Pour Bretagne Sud Habitat, la démarche apparaît intéressante puisqu'elle permet d'avoir une vision objective des situations, de mieux connaître son parc et d'ajuster les programmes de travaux. À court terme, cela peut permettre aussi des mesures correctives (ex : réglage des fenêtres pour éviter les déperditions).

la fiche de repérage est transmise aux bailleurs, ainsi que le recueil d'informations sur le bâti. « Après la visite, la copie du rapport technique est adressée au bailleur en accord avec le locataire signalant. Cela permet par la suite de travailler sur l'orientation, le cas échéant ».

Au niveau départemental, un circuit de coordination est mis en place avec les bailleurs qui désignent un référent sur la thématique. Une fois le logement repéré,

<sup>45</sup> 146 situations en 2019, 290 repérages depuis 2017.

<sup>46</sup> 71 logements de Bretagne Sud habitat ont pu bénéficier d'une visite du dispositif de Morbihan solidarité énergie en 2019.

<sup>47</sup> Dans 61 communes

## Préconisations de Morbihan Solidarité Énergie après visites des logements sociaux

- Dans **35%** des cas : une prise de contact et une médiation avec le bailleur,
- Dans **20%** des cas : un travail sur les écogestes et l'abonnement,
- Dans **16%** des cas : une demande de relogement,
- Dans **12%** des cas : un accompagnement budgétaire, un accès aux droits,
- Dans **9%** des cas : des changements d'équipements,
- Dans **6%** des cas : de petites réparations,
- Dans **2%** des cas : des visites de conseillères médicales en environnement intérieur.

Source : CD 56, Morbihan Solidarité énergie, Bilan 2<sup>e</sup> année

Autre enjeu, l'observatoire de l'ADIL 56 a mis en place une géolocalisation des logements qui permet de faire ressortir les quartiers et immeubles où les ménages signalant une situation de précarité énergétique, sont surreprésentés.

## ET DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS...

**Dans les Côtes d'Armor, le SLIME de Saint Briec Armor Agglomération compte un tiers de visites réalisées dans le parc social.**

Pour les techniciens de la collectivité, des initiatives indépendamment du SLIME voient le jour avec les bailleurs sociaux.

*« Avec Côtes d'Armor Habitat et BSB Les Foyers par exemple, il y a des rencontres avec les ménages, notamment pour analyser des factures » ; « Avec BSB Les Foyers, nous travaillons à un projet de construction d'un logement social expérimental sur le plan environnemental. »*

**Pour Pierre MOULART, du Conseil Départemental du Finistère, « les collaborations sont en œuvre dans le département. Finistère Habitat, lors de la semaine du logement HLM a réalisé une semaine de sensibilisation des ménages aux**

*écogestes. Des conventions de partenariats pourraient voir le jour entre les Agences Locales de l'énergie et les bailleurs sociaux ».* Les visites de logements sociaux concernent 34% des visites du SDIME en 2018.

**Pour Brest Métropole, 40% des situations du SLIME concernent des logements sociaux.** Emmanuelle BUORD et Gladys GRELAUD indiquent : *« nous avons intégré les bailleurs à notre cellule précarité énergétique. Il y a des passerelles, nous trouvons des solutions ».*<sup>48</sup> L'association

Energence (ALEC du Pays de Brest) confirme que *« les bailleurs doivent venir dans les commissions et user de pédagogie avec les locataires. Il n'y a pas toujours de solutions de travaux. Les problèmes sont plutôt sur les pavillons individuels. »*

<sup>48</sup> La collectivité est innovante sur le sujet de la précarité énergétique. Elle a d'ailleurs reçu le régio star award de la commission européenne pour son programme « Climate Active neighbourhoods ». Depuis 2016, dans trois quartiers de Brest, la collectivité mène des actions avec les habitants (animations : café énergie, cours de bricolage/isolation ; diagnostics de déperditions d'énergie) pour réduire concrètement les consommations.

**Pour un acteur régional consulté, « il y a une difficulté à recevoir la parole et la demande des locataires qui ont pu saisir le SLIME, il y a beaucoup de réclamations et peu de réponses ».**

« Un bailleur nous a dit qu'en termes de construction et de rénovation, il avait toujours fait comme ça dans ses logements ».

« Sur le parc existant, les bailleurs ne sont pas donneurs d'alerte. Ils ne sont pas outillés sur la thématique de la précarité énergétique. Les visites des locataires sont déclenchées pour des problèmes de dettes ou par des visites d'autres acteurs. Malgré tout, la visite SLIME garde tout son intérêt pour la réassurance sur les usages du logement, la programmation du chauffage par exemple ».

« La visite n'est jamais inutile pour le ménage locataire, mais nous constatons qu'elle ne peut rien changer sur la programmation de rénovation des logements par les bailleurs ».

## SLIME ET LOGEMENTS SOCIAUX, COMMENT FAIRE ? QUELLES COLLABORATIONS ? QUEL DIALOGUE « ÉNERGIE » ENTRE LES LOCATAIRES ET LES BAILLEURS HLM ?

### Mme Le M. 30 ans, dans un logement social mal isolé

Mme Le M. a 30 ans et habite dans une agglomération du Nord Finistère. Elle est sans emploi suite à un accident de travail. Après six années chez un Fast-Food, sa situation bascule un soir, quand une panier de frites lui tombe sur la jambe et lui fracture le ménisque. Son indemnité d'invalidité atteint les 900 euros par mois.

Mme Le M. habite dans un logement social de type 2 (loyer de 240 € par mois), peu isolé (classé DPE « F »), avec une installation électrique « à revoir » selon ses dires. La puissance des radiateurs ne peut se régler, ils sont toujours au maximum.

Sa première facture trimestrielle l'a assommée.<sup>49</sup> Elle s'élevait à 700 euros, un montant bien trop élevé par rapport à sa pension. Pour limiter ses factures, la locataire achète un radiateur d'appoint qu'elle fait rouler dans la pièce qu'elle occupe.

La journée dans le salon, la nuit dans la chambre :  
« Moi, j'avais peur de trop mettre le chauffage parce que j'avais déjà des factures de fou sans chauffage,

[...] donc j'attendais les heures creuses et je laissais une heure jusqu'à 23h30. [...] Mais là, je coupe le chauffage et dans l'heure, c'est comme si on n'avait pas mis de chauffage tellement c'est glacé. [...]

Donc, je me chauffe une heure dans la soirée, je mets la doudoune pour dormir, les doubles couettes et puis c'est tout. (...) J'en ai pleuré le matin, à prendre la douche et tout, parce que ça caillait trop !

La nuit, outre le froid, elle doit aussi faire face à des bruits récurrents : elle entend gratter dans les combles. Ce sont des rats qui la tiennent éveillée et s'agitent au-dessus de sa tête. Ces bruits sont confirmés par des traces d'excréments qu'elle retrouve derrière les meubles et dans les combles.

Elle adresse plusieurs lettres au bailleur social. Pour les radiateurs défaillants et l'installation électrique, elle prévient les services sociaux qui feront intervenir les techniciens du bailleur HLM.

Face à Mme Le M., un technicien constate et confirme l'étendue des problèmes, mais par la suite, il aurait

<sup>49</sup> La locataire a bénéficié d'une aide du FSL du Finistère et d'appels de détresse de la Fondation Abbé Pierre pour faire face à ces impayés énergie.

produit au bailleur un rapport où les défaillances n'apparaissent pas, où tout semble être en parfait état. Il en va de même pour la question des rats : « *Le bailleur social me dit que le dératiseur est passé et a fait le nécessaire. Le dératiseur ne m'a pas donné du tout le même discours parce que là (elle pointe du doigt un endroit), on ouvre une petite trappe, y'a plein d'excréments de rats. Il me dit : « Mais battez-vous pour que, pour les prochains locataires, ça ne soit pas pareil ». Et il n'a pas du tout dit la même chose au bailleur, comme quoi, il a mis du produit et puis basta... Double discours complet !* »

Bien qu'elle paye toujours un loyer, depuis quatre mois Mme Le M. ne vit plus chez elle. Le manque d'activité, le froid et les rats ne lui permettent plus d'avoir l'esprit tranquille dans son logement. Elle dort chez des parents.

Malgré ses demandes écrites, le travail avec les services sociaux et l'association de défense des loca-

taires, le stress et les problèmes de santé, elle n'a pas eu de proposition de logement dans le parc public à ce jour.

Pourtant, sa pension d'invalidité ne lui permet pas d'accéder au parc privé, trop cher. Aujourd'hui, sa principale préoccupation est de quitter cet appartement. Elle est fatiguée de se battre et n'a plus la force d'aller en justice : « *On m'a dit d'aller en justice, même mon père, mais bon (...). Quand on travaillait avec l'assistante sociale il y a un an, elle était dégoûtée parce que le bailleur est trop fort, est trop gros, et contre lui on n'est rien. (...)*

*Y'a des partenaires, tout le monde bosse avec eux. C'est le boulot des gens de défendre les locataires comme à la CLCV, mais quelque part, tu bosses aussi avec les bailleurs sociaux, donc t'es coincé entre deux et... du coup, c'est mission impossible* ».

### Mme G., 56 ans, dans un pavillon HLM mal isolé

Mme G. est née en 1963, elle a élevé 2 enfants et vit seule actuellement près de Rennes. De 1980 à 2000, elle travaillait en tant que commerciale, et gagnait plus de 3 000 euros par mois. Un matin, Mme G. grimpe à une échelle pour mettre en avant les produits de son rayon, un geste quotidien : « *J'étais dans les rayons, c'était en hauteur, et il fallait que je prenne une girafe, j'étais fatiguée en fin de saison. Et j'ai eu un vertige (...) je suis tombée par terre. Sur le coup je ne le sentais pas, mais j'avais le dos et les genoux cassés* ». Suite à cet accident, elle perd son emploi et voit ses revenus décroître. Le loyer de son appartement, trop élevé, l'oblige à déménager.

Mais à 56 ans, elle ne se voit plus habiter en appartement, elle aspire à autre chose : « *En voyant la maison, pavillon en logement social, j'étais super contente parce que j'en voulais une depuis très longtemps* ». Elle apprécie son logement, il est décoré à son goût, l'entente est bonne avec les voisins, il y a même un concierge qui, malgré ses 78 ans, est debout dès six heures du matin pour veiller à la tranquillité des riverains.



Toutefois, son dos la fait toujours souffrir. Lorsque la température se situe sous les 22°C, son corps frissonne, ses muscles se tendent et la douleur ressurgit. Or, dans le pavillon HLM de Mme G., il ferait au maximum 20° C dans le salon et 14° C aux étages, là où se situe sa chambre. *« Là je vous parle, j'ai mal aux genoux, aux cervicales, c'est même arrivé dans la tête. Et le froid n'arrange pas les choses en ce sens. Y'a l'osseux mais aussi le musculaire. S'il faisait chaud ça irait mieux, il faudrait 22 °C ».*

En 2016, elle adresse un courrier à son bailleur social et elle reçoit la visite d'un élu, mais personne ne plaide en faveur de travaux d'isolation : *« J'ai envoyé des recommandés au directeur du HLM, au maire de la commune. J'ai eu une réaction et ils m'ont aidée à payer ma facture. J'ai même eu l'organisme ANAH je crois, et personne ne peut rien faire dans la mesure où c'est le bailleur qui doit entreprendre un projet de rénovation ».*

Face au silence du propriétaire, Mme G. va employer un artisan qui viendra combler les entrées d'air au-dessus de la baie vitrée du salon. Elle déclare avoir déboursé 1 000 euros pour isoler un logement qui ne lui appartient pas. Cela ne changerait rien non plus au froid des étages, qui exigent une isolation par l'extérieur. Elle se trouve aujourd'hui dans une situation d'attente.

*« Tout ça m'a fatiguée, je suis inutile, je sers à rien ».* En attente d'un emploi adapté à son handicap, en attente d'une réponse du bailleur social, elle n'a plus la force de poursuivre les démarches engagées il y a trois ans, ni de déménager de ce quartier qu'elle aime malgré tout : *« Je n'ai pas forcément envie de changer d'endroit parce que j'étais très active au sein de la commune, dans les associations, même à la mairie. Renoncer à ce logement ce serait devoir reconstruire de nouvelles sociabilités, d'autres liens et sans doute s'isoler davantage ».*

### « Si on s'alliait ? », un collectif d'habitants contre les problèmes d'humidité et de moisissures à Rennes

Autre témoignage et situation, en 2018, l'association rennaise « Si on s'alliait ? » a animé un collectif d'habitantes de logements sociaux situé dans le quartier ouest de la ville de Rennes. Depuis 2016, nombre d'habitants du quartier ont commencé à se réunir pour se plaindre de problèmes d'humidité et de moisissures dans leurs logements. L'association est intervenue auprès du principal bailleur pour lui fournir une liste de trente ménages qui présentaient des désordres dans leurs logements. Une deuxième réunion a eu lieu en décembre 2017 avec le bailleur du quartier pour faire le point sur les trente interventions et les travaux entrepris. Le directeur de l'organisme avait pris des engagements pour remettre à niveau les systèmes de ventilation, isoler quelques logements et remédier à la forte dégradation des revêtements muraux. Dix appartements complémentaires ont été ciblés lors de cette réunion. Le bailleur a convenu que les systèmes de ventilation des huit immeubles étaient défectueux et inopérants. Grâce à l'accompagnement de l'association, de nom-

breuses femmes et familles monoparentales, auparavant seules dans leurs démarches ont pu faire valoir leurs droits et monter un collectif, à même de favoriser un dialogue apaisé et renouvelé avec le bailleur (réunion tous les six mois). Les femmes ont fait du « porte à porte » pour informer tous les résidents des huit immeubles (soit 665 personnes) des démarches entreprises avec l'organisme HLM.<sup>50</sup> En tout, il y a eu une trentaine de sessions de porte à porte.

Maryvonne dit bien aimer le porte-à-porte *« car ça permet de rencontrer ses voisins et de leur dire qu'il y a des réunions avec Espacil où ils peuvent venir parler des problèmes des logements. Avant, il y avait beaucoup de résignation car les discussions n'aboutissaient pas ».* Des solidarités se mettent progressivement en place : Séverine va chez Mimoun pour l'aider à réparer son robinet, Marie-Annick chez Jean Pierre pour l'aider à rédiger une lettre pour le bailleur etc.

<sup>50</sup> Cette initiative a été soutenue par la Fondation Abbé Pierre dans le cadre d'un microprojet groupe d'habitants.

---

**Pour conclure, le sujet présente en 2020 une nouvelle acuité au regard de l'appauvrissement des ménages et de la nécessité de rénover les parcs les plus anciens des bailleurs sociaux.**

---

#### **QUELQUES PISTES DE PROGRÈS :**

- **Un urgent plan ambitieux de rénovation des parcs les plus anciens ;**
- **L'intégration active par les bailleurs des cellules locales de repérage et de traitement de la précarité énergétique mis en œuvre par les collectivités locales.** Cela implique la mise à disposition de personnels qui viendront dans les cellules et commissions pour traiter les situations de façon opérationnelle ;
- **Un accroissement des partenariats et conventionnements entre des bailleurs sociaux et les acteurs grand public de l'énergie :** il peut s'agir de conventionnements entre les bailleurs et les ALEC (Agences locales de l'énergie et du climat) ou avec de PIMMS par exemple. D'autres modalités peuvent prendre la forme de conventions de partenariat entre des organismes HLM avec des opérateurs SLIME pour un suivi commun des signalements de précarité énergétique, de collaborations autour de fiches de suivi ;
- **Créer des espaces d'échanges et de dialogues sur le sujet entre les locataires et les bailleurs sociaux.** Ce projet peut être accompagné par un tiers comme « Si on s'alliait ! » ou « Cité et Médiation » à Rennes par exemple. Cette dernière est spécialisée sur les questions de médiations, notamment collectives. Les agences locales de l'énergie et du climat peuvent également animer des « cafés énergie » ;
- **Lancer des initiatives d'appartements pédagogiques /témoins sur les questions d'usage, d'accès aux droits, de qualité de l'air intérieur.** Le Conseil Département du Finistère réfléchit à la mise en place d'un appartement pédagogique fixe ou itinérant avec un bailleur social. Cela pourrait permettre par exemple aux locataires de se familiariser avec les « e-démarches », de suivre les consommations en Kilowatt avec une traduction en euro. Cela permet de mieux comprendre les factures d'énergie et les consommations réelles.

**Le CCAS de la ville de Fougères soutenue par la FAP en 2017 a lancé un appartement pédagogique appelé « la loge ».** Ce dernier avait pour mission d'accueillir du public et des ateliers portés par des partenaires du social et de l'énergie sur le territoire. 70 ateliers étaient programmés la première année, dont des ateliers « logement » avec la CNL et Fougères Habitat, « écogestes » avec Rénobatys, « consommation et chèque énergie » avec Edf Solidarité.

## FOCUS SUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DÉJÀ RÉALISÉS DANS LES LOGEMENTS AVANT VISITE

Tous parcs confondus, **72% des logements visités par les SLIME n'avaient pas bénéficié de travaux d'amélioration avant visite des SLIME.**

Parmi les 28% de logements qui avaient déjà été améliorés, un tiers l'avaient été récemment (moins de 5 ans).<sup>51</sup> Et fait marquant, **10% des ménages concernés indiquent connaître des difficultés à payer les factures d'énergie et d'eau.**



**4% disent être en impayés d'énergie et d'eau, et 3,8% disent ressentir le froid en hiver.** Cela signifie-t-il que les travaux ont été insuffisants et n'ont donc pas réglé la question de la précarité énergétique ? Est-ce lié à une situation durable de difficulté budgétaire et d'endettement des ménages ? Ou le logement est-il trop grand (un tiers de logement de plus de 75 m<sup>2</sup>) pour l'occupant au regard des charges énergie inhérentes ?

### Les modes de chauffage observés dans les logements :

- Les logements sont globalement chauffés de façon individuelle.
- Les difficultés de paiement des factures et les impayés touchent presque tous les dispositifs de chauffage central.

Sur l'ensemble des ménages visités par les SLIME, **la principale énergie utilisée pour chauffer le logement est l'électricité (à 66%).** Ce mode de chauffage est surreprésenté chez les ménages ayant des difficultés à payer leurs factures d'énergie (69%) et plus encore chez ceux qui se retrouvent en impayés (75%).

### Principale énergie utilisée pour le chauffage, en fonction des motifs d'alerte (% les plus élevés)

	Tous motifs confondus	Difficultés à payer	Impayés d'énergie / d'eau
Electricité	65,9 %	69,1 %	74,8 %
Electricité et gaz naturel	14,0 %	13,2 %	9,9 %
Electricité et fioul domestique	4,1 %	4,1 %	0,8 %
Electricité et bois	1,6 %	1,2 %	0,8 %
Bois	1,2 %	1,6 %	0,8 %
Electricité et gaz propane en citerne	0,9 %	1,2 %	2,5 %

Source : Solidiag, exploitation FAP.

<sup>51</sup> Ces données sont à relativiser sachant qu'elles se basent sur du déclaratif, sans vérification des factures de travaux..

Alors que les familles monoparentales représentent 22% des ménages visités par les SLIME, elles sont surreprésentées par ceux qui ont mobilisé des aides publiques, que ce soit les FSL (30%), les chèques énergie (30%) ou les aides des CCAS et associations (32%). Les personnes seules, qui représentent 42% des ménages suivis par les SLIME, sont légèrement surreprésentées parmi ceux qui bénéficient des chèques énergie (46%).

Du point de vue des statuts d'occupation, les locataires du parc public sont surreprésentés parmi les ménages ayant mobilisé les aides des FSL (à 42%) et des CCAS et associations (à 40%). Il faut y voir une plus grande détection des ménages en difficulté dans ce parc, à l'initiative des bailleurs, des travailleurs sociaux et des associations de locataires comme la CSF<sup>52</sup> du Morbihan ou la CLCV<sup>53</sup> par exemple.

### Mobilisation des aides publiques selon la composition familiale et le statut d'occupation des ménages visités par les SLIME (déclaratif)

	Fonds Solidarité Logement pour aide énergie	Chèque énergie	Autres aides (CCAS, associations...)
<b>Composition familiale</b>			
Personne seule	42,0 %	45,9 %	40,0 %
Famille monoparentale	30,0 %	30,3 %	32,5 %
Couple avec enfants	20,6 %	19,1 %	12,5 %
Couple sans enfants	5,8 %	3,9 %	15,0 %
<b>Statuts d'occupation</b>			
Locataire du parc social	<b>41,6 %</b>	34,4 %	<b>40,0 %</b>
Locataire du parc privé	42,8 %	39,4 %	40,0 %
Propriétaire occupant	14,0 %	25,3 %	20,0 %
Autre (hébergé...)	0,8 %	0,9 %	0,0 %

Lecture : parmi les ménages qui mobilisent les aides des FSL, on compte 42% de personnes seules.  
Source : Solidiag, exploitation FAP.

Globalement, les acteurs de l'énergie et de l'habitat indiquent que **le chèque énergie est de plus en plus connu et utilisé par les ménages**. Ainsi, selon Marlène GAGEOT et Anne Sophie REUZE du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, sur les 45 202 chèques énergie adressés aux ménages bretiliens en 2018, 32 962 avaient été utilisés fin janvier 2019, soit 72,9%. Dans le Finistère, 45 000 aides ont été distribuées en 2018, pour un montant global estimé à 48 millions d'euros.<sup>54</sup> Selon Nathalie DOUZIECH

Responsable Régionale Solidarité d'EDF, « en 2019 le nombre de bénéficiaires du chèque énergie a augmenté de 70% pour atteindre 265 000 Bretons. Il faut mieux communiquer sur l'intérêt du renvoi de l'attestation qui permet de mettre en place la protection. Beaucoup de ménages n'y pensent pas ». Toutefois, comme l'a souvent indiqué la Fondation Abbé Pierre, une revalorisation de ce chèque à 400 € permettrait qu'il produise plus d'effet sur la solvabilisation des factures d'énergie des ménages.

<sup>52</sup> CSF : Confédération Syndicales des Familles.

<sup>53</sup> CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie

<sup>54</sup> Source : Mission lutte contre la précarité énergétique, bilan d'activité 2018, Conseil départemental du Finistère.

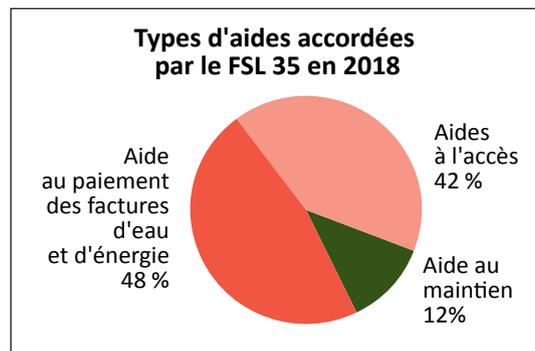
**En Ille-et-Vilaine, 46% des dossiers aidés par le FSL en 2018 concernaient des difficultés liées au paiement de l'eau et de l'énergie**

(soit 3 249 dossiers). Les ménages concernés ont été aidés à hauteur de 436 euros en moyenne.

**Dossiers aidés par le FSL d'Ille-et-Vilaine en 2018.**

	Nombre de dossiers aidés <sup>55</sup>		Montant moyen d'un dossier	Nombre d'aides accordées	
Accès	3 033	42 %	492 €	4 809	48 %
Maintien	881	12 %	641 €	1 018	10 %
Eau, énergie	3 249	46 %	436 €	4 249	42 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 163</b>		<b>485 €</b>	<b>12 600 047 €</b>	

Source : Bilan d'activité 2018, FSL, CD 35.



**Pour le département du Finistère, le fonds énergie/eau repart à la hausse en 2018 après une période de baisse en 2017.**<sup>56</sup> 348 600 € d'aides ont été attribués pour 2 173 aides accordées (taux d'accord de 77%). Cependant l'aide moyenne (de 160 €) est en baisse au regard des exercices budgétaires précédents.

Globalement, la plupart des collectivités sont confrontées à une sous-consommation des budgets. **Nombreux sont les acteurs et associations à pointer les difficultés des FSL à répondre aux besoins des ménages. D'aucuns pensent que les plafonds d'aides sont trop bas** alors que de nombreux travailleurs pauvres, au-dessus des

plafonds des ressources, sont dans de graves situations de précarité énergétique. Pour un professionnel d'un conseil départemental breton, « *le FSL est sous exploité : 75% des refus sont liés aux plafonds de ressource. Il faudrait assouplir les plafonds FSL et l'instruction de la demande.* » D'autres évoquent que le montant des aides des FSL sont trop faibles au regard du montant des dettes énergie qui croissent.

**Par ailleurs, les dispositifs d'aides paraissent trop rigides au regard de situations complexes.** « *Il faut un meilleur repérage des ménages en face à face. Il faudrait également un accompagnement global sans cassures* », selon un technicien d'un conseil départemental.

<sup>55</sup> Le calcul du nombre de dossiers est effectué par rapport à des résultats statistiques par CI-FSL. Ceux-ci ne proviennent pas de la même base de données que les résultats départementaux. Ces données doivent être appréhendées avec précaution.

<sup>56</sup> Cette fluctuation est liée au transfert de compétence du FSL vers Brest Métropole

Une situation d'appel de détresse de la Fondation Abbé Pierre a pu montrer que l'aide du FSL du Finistère a été refusée à un ménage pour un dépassement de plafonds de 100 €, alors que la situation de ce dernier était dramatique.

Le couple originaire de la région parisienne est propriétaire d'un logement en centre Bretagne à Collorec. Le ménage bénéficie de 1 460 € de ressources liées à des pensions d'invalidité. L'achat d'un logement en 2018 pèse fortement sur le budget du ménage. Il ne peut plus acheter de fuel pour chauffer la maison. Mme souffre de cette situation de restriction qui entraîne chez elle de fortes crises respiratoires. Par le biais d'une subvention d'appel de détresse de 400 €, la Fondation Abbé Pierre a aidé le ménage à remplir une partie de sa cuve de fuel.

**La question de l'accès aux droits a aussi été pointée.** Soit il est trop difficile pour certains d'y avoir accès via les circuits classiques. Soit le numérique entrave les possibilités des plus fragiles à faire valoir leurs droits.

La baisse globale des demandes de secours aux FSL pour l'énergie interpelle, sachant que dans le même temps, on assiste à un nombre important de coupures et de réductions de puissance.<sup>58</sup> **Pour comprendre les raisons de cette « sous consommation du FSL », le service recherche et développement d'EDF a mené une étude sur 4 départements.**<sup>59</sup> L'étude fait ressortir trois raisons principales :

- **Une réduction des besoins** liée entre autres à des hivers plus doux et à des restrictions que s'imposent des ménages,
- **Une progression de l'inéligibilité aux aides des FSL**, liée aux durcissements des règlements intérieurs et aux plafonds de ressources,
- **Une progression du non-recours**, qui s'explique par un amoindrissement de l'accès aux droits, à l'information et à une crainte de stigmatisation liée au travail social.

En réponse, les ménages adoptent d'autres stratégies : le recours à des procédures de surendettement avec effacement des dettes énergie, et le changement d'opérateur.

Quelques pistes de progrès sont pointées dans l'étude<sup>60</sup> :

- Faire évoluer les règlements intérieurs des FSL notamment sur le montant des aides, les seuils de revenus et de reste à vivre ;
- Toucher d'autres ménages et améliorer les possibilités de demande directe (en Loire-Atlantique, l'inscription en ligne sans les travailleurs sociaux a permis de faire progresser le nombre de demandes) ;
- Rendre le FSL plus efficace en l'associant à des accompagnements spécifiques (audit énergétique et/ou suivi budgétaire).<sup>61</sup>

<sup>58</sup> Le médiateur national de l'énergie alerte sur l'augmentation de 18% au 1<sup>er</sup> semestre 2019 des coupures d'énergie et réductions de puissance suite à un impayé. Ce qui laisse craindre qu'en 2019 leur nombre total sera supérieur à 600 000.

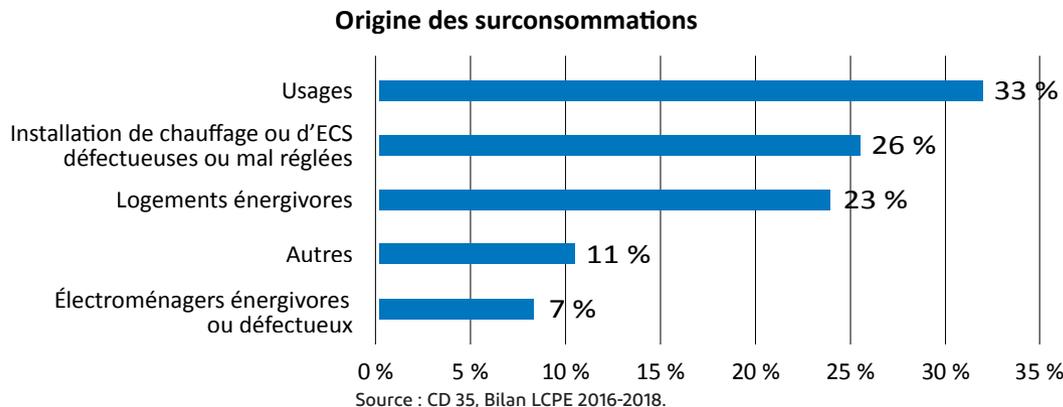
<sup>59</sup> Intervention de Caroline Escoffier, sociologue EDF. Enquête menée sur les départements du Val d'Oise, de l'Aisne, des Pyrénées-Orientales, et de la Loire Atlantique.

<sup>60</sup> Présentation de Caroline Escoffier, sociologue EDF, FSL énergie, enquête sur la baisse des demandes, juin 2019

<sup>61</sup> Dans le département du Morbihan par exemple, le fonds eau énergie est peu en lien avec les visites de Morbihan Solidarité Énergie. Les demandes des locataires au FSL ne contribuent qu'à 2% des visites du dispositif. SOLIHA, Lutte contre la précarité énergétique, bilan de l'année 2018.

Cette dernière piste est la solution choisie par le **Conseil Département d'Ille-et-Vilaine** qui a mis en place une **expérimentation de lutte contre la précarité énergétique (LCPE) depuis 2015** sur le périmètre de plusieurs commissions de son FSL.<sup>62</sup> L'objectif est de mandater un travailleur social du Conseil Départemental dûment formé aux visites eau-

énergie pour faire le lien avec les ménages demandeurs d'un secours FSL. Des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) peuvent être mises en place. Le technicien sollicite une rencontre à domicile avec les ménages pour comprendre l'origine de la dépense énergétique et travaille avec ce dernier des solutions de maîtrise de l'énergie.



Un budget spécifique permet au responsable de l'action de programmer des interventions dans le logement, sous forme de travaux ou d'achat de matériels économes en énergie. L'évaluation de l'action prévoit de cerner l'évolution des aides financières aux ménages avant et après l'accompagnement maîtrise de l'énergie.

Les résultats de l'expérimentation sont encourageants et l'action pourrait se pérenniser. Sur 90 orientations sur le dispositif, 80 ménages ont été rencontrés à fin 2018. À 66 %, ce sont des locataires du parc public.

L'intérêt de l'action est de pouvoir amener les ménages (dans le cadre d'un ASLL ou pas) à **modifier les usages et/ou à prévoir des interventions et travaux permettant des gains de consommations énergétiques**, pour aller au-delà de la simple réponse de saisine du FSL, pas toujours la plus adaptée au regard de la problématique logement ou sociale. L'objectif est de **traiter les causes de la précarité énergétique et pas seulement d'en limiter les effets** par des demandes récurrentes aux commissions FSL.

**Pour faire face aux difficultés de paiement des factures et aux impayés d'énergie, Solidiag fournit quelques données intéressantes, même si ces dernières sont loin d'être exhaustives au regard des 1 500 suivis des SLIME.**

Outre le repérage et l'accompagnement lors des visites, les SLIME permettent également :

- **Les soutiens pour les aides à la facture** : dans un quart des situations accompagnées, l'intervention des SLIME permettra de saisir des dispositifs d'aides extra-légaux ;
- **La mobilisation des aides de droit commun et des fonds sociaux dédiés aux travaux.** Cela concerne les aides ANAH pour la rénovation thermique (5,5%), les aides aux travaux des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programmes d'Intérêts généraux (PIG) des collectivités (1,42%). Même si les chiffres paraissent faibles, rappelons que ces aides s'adressent principalement aux propriétaires, alors que les visites SLIME concernent principalement un public de locataires. Les autres aides aux travaux sont citées dans 6% des situations.

<sup>62</sup> CI FSL de Rennes Maurepas, Chartres de Bretagne, St Aubin D'Aubigné, Thorigné-Fouillard.

**Les aides mobilisées grâce aux SLIME ont trait également aux Fonds sociaux d'aides aux travaux et de maîtrise de l'énergie (17%) mis en œuvre par les collectivités locales.**

Cela vise, outre la délivrance en amont de kits en économie d'énergie (mousseurs, isolants, ampoules basse consommation, rideaux isolants, rallonges électriques munies de veille), la mobilisation des **fonds de petits travaux spécifiques** mis en œuvre notamment par les Conseils Départementaux du Morbihan (Morbihan Solidarité Énergie) et du Finistère (Sdime, Service Départemental d'Information et de Maîtrise de l'Énergie).



## ZOOM SUR LE FONDS DE PETITS TRAVAUX DE MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Les chargées de visites du SLIME peuvent être amenées, suite à la visite, à faire des préconisations de remplacement d'équipements énergivores ou de réalisation de petits travaux. Pour les ménages les plus précaires, il est très difficile de pouvoir réali-

ser ces préconisations sans aide financière. Ils rencontrent également, lorsqu'ils obtiennent des aides financières, des difficultés pour faire l'avance des frais (et ne peuvent d'ailleurs parfois pas réaliser les travaux pour cette raison).

**Le Département, avec le soutien financier de la Fondation Abbé Pierre, a mis en place un Fonds au bénéfice des propriétaires occupants, mais aussi des propriétaires bailleurs et des locataires.**

**Une enveloppe de 60 000 € annuel lui est dédiée.**

### **Participation du fonds :**

**80 %** pour les propriétaires occupants (plafonds travaux : 2 000 €)

**70 %** pour les locataires (plafonds travaux : 600 €)

**50 %** pour le propriétaire bailleur (plafonds travaux : 1 200 €)

La gestion de ce fonds est réalisée par SOLIHA 56, qui règle l'entreprise après que le ménage lui ait payé le montant de sa participation. **Cela permet au ménage de ne pas avoir à faire d'avance.**

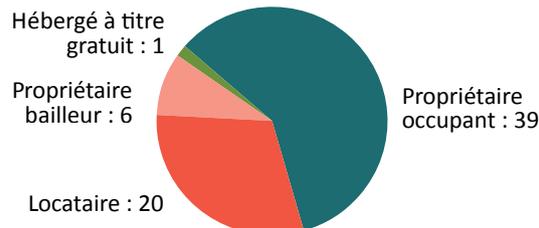
## BÉNÉFICIAIRES ET UTILISATION DU FONDS

En 2019, ce fonds a été proposé à **203 ménages**.

**66 ménages** ont bénéficié d'une aide effective du fonds (d'autres dossiers sont en attente de fourniture de devis ou de versement du résiduel ménage).

**Aide moyenne de 638 €/ ménage**

### Bénéficiaires du fonds travaux, par statuts d'occupation



### Pour quelle utilisation ?

- Dans 54% des cas**, pour effectuer des travaux,
- Dans 38% des cas**, pour le remplacement d'équipements,
- Dans 4.5% des cas**, pour l'achat de matériaux,
- Dans 3% des cas**, pour effectuer à la fois des travaux et le remplacement d'équipements.

On constate que les ménages ont parfois des difficultés à faire réaliser des devis et à financer le reste à charge. Ces difficultés expliquent la différence entre le nombre de ménages à qui le fonds est proposé et le nombre de ménages qui en a bénéficié réellement.

Pour certains ménages en grandes difficultés budgétaires, il a été nécessaire de rechercher des aides financières complémentaires pour atteindre 100 % de financement.

Un flyer existe permettant de présenter le fonds aux ménages et d'expliquer la procédure pour le solliciter. Il est proposé par les chargés de visite chez les ménages potentiels bénéficiaires du fonds. Pour les ménages les plus fragiles, un accompagnement sociotechnique est parfois enclenché pour aider le ménage à contacter les entreprises et faire réaliser les devis.



## BÉNÉFICIAIRES ET UTILISATION DU FONDS

On peut souligner une **vraie complémentarité et utilité du fonds dans le cadre du dispositif Morbihan solidarité énergie**. La visite à domicile permet de poser un constat, une analyse et des préconisations. Le fonds permet de passer à l'action, même s'il ne règle pas tout.

Le fonds joue un rôle certain d'effet levier pour déclencher d'autres travaux, pour aller plus loin... Il permet de répondre à certaines urgences (dispositif souple et réactif) et il est une première réponse pour des ménages « usés » par ces situations de précarité énergétique.

**À titre d'illustration, voici plusieurs situations qui ont bénéficié du fonds travaux en 2019 :**

### **Le fonds comme porte d'entrée vers les ménages et une mise en confiance pour envisager d'autres dispositifs par la suite :**

*Madame B. a pu réaliser plusieurs petits travaux pour un montant de 1 678 € : remplacement de deux radiateurs défectueux, installation d'un mitigeur, remplacement de son réfrigérateur. Elle envisage également le remplacement de sa porte d'entrée (non isolée). Ces travaux lui ont permis de gagner en confort et de réduire ses dépenses. La participation du fonds a été de 1 342 €. Rassurée par l'effectivité du dispositif, Madame B. monte désormais un dossier ANAH agilité pour le remplacement de sa chaudière.*

### **Un effet levier auprès des propriétaires bailleurs**

*Le fonds a permis à Madame P. de remplacer le poêle à bois de sa locataire par un appareil plus performant d'un coût de 1 796 €. Les propriétaires bailleurs pensaient juste réparer le poêle existant, mais le fonds les a incités à remplacer ce poêle par un équipement plus performant, le fonds travaux est intervenu à hauteur de 600 €.*

### **Répondre à l'urgence et donner l'impulsion**

*Monsieur S. propriétaire, doit refaire son plancher entièrement, rongé par l'humidité. Il a le soutien des membres de sa famille qui souhaitent entreprendre les travaux eux-mêmes. Le fonds a été mobilisé pour acheter les matériaux et pour donner l'impulsion aux différents travaux.*

Saint Brieuc Armor Agglomération envisage par ailleurs de doter son SLIME d'un fonds de petits travaux conséquent, à même de mieux répondre aux préconisations relevées lors des visites.

**Le Conseil Départemental du Finistère, pour sa part, met à disposition une Aide à la maîtrise et aux économies d'énergie (AMEE)** qui peut aller jusqu'à 2 000 €. Un tiers des visites du SDIME sont suivies par la mise en place d'une AMEE, notamment pour le financement des équipements et la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Cette aide peut être complétée en outre par une Aide à la maîtrise des consommations (AMC), destinée à l'acquisition de petits matériels à économie d'énergie et/ou au financement de petites réparations. **Au cours de l'année**

**2018, 13 AMC et 66 AMEE ont été financées par le Département du Finistère pour un montant de 25 400 €.** Pierre MOULART du Conseil départemental du Finistère précise que « *la collectivité pense lancer un nouveau dispositif qui s'appellera « Rénover son logement » qui permettra l'obtention d'aides de 2 000 à 5 000 €. Elles pourront être mobilisées hors cadre, avec ou sans aides ANAH ».*

Les dispositifs ont aussi pour bénéfice dans 7% des situations de favoriser les prêts et aides à l'achat d'équipements électroménagers économes en énergie pour les ménages en précarité énergétique.

**Au final, au regard du logiciel Solidiag, il en résultera pour le ménage une somme d'éco-**

nomie suite à la visite SLIME non négligeable, notamment pour des ménages locataires disposant de très faibles ressources.

ÉCONOMIES RÉALISÉES POUR 85 % DES MÉNAGES :  
38 À 60 €/MOIS

**Pour revenir sur l'étude des SLIME bretons, l'accompagnement par le chargé de visite du SLIME se porte aussi sur les questions d'accès aux droits.** Il s'agit d'aider le locataire à écrire au bailleur (3%) et à mettre en œuvre une médiation entre ce dernier et le propriétaire (7%).

Pour les questions d'énergie (8%), l'opérateur du SLIME vérifiera l'utilisation du chèque énergie et de l'attestation, intercédera auprès du fournisseur d'énergie pour obtenir un droit, posera le socle d'une médiation entre les parties qui pourra le conduire à saisir le médiateur national de l'énergie.

La forte plus-value des dispositifs SLIME est d'inscrire l'accompagnement à domicile, lors d'une **visite où le chargé de visite « prend le temps » de créer un climat de confiance**, à même de favoriser le premier niveau de résolution de toutes les difficultés exprimées par l'occupant. Ni thermicien, ni systématiquement travailleur social, ni juriste spécialisé en logement, le chargé de visite s'inscrit dans une posture « d'animateur de solutions » en forte synergie avec les politiques publiques locales et les réseaux associatifs et d'entraides.

## L'HUMIDITÉ RESENTIE : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ ?

Parmi les dysfonctionnements de leur logement, les ménages font remonter une sensation d'humidité dans plus de la moitié des cas (54% disent vivre dans une atmosphère ayant un « niveau d'humidité anormal »). Des niveaux d'humidité très élevés (4 et 5) sont ressentis par 16% de l'ensemble des ménages.

Les distinctions sont peu marquées entre habitat collectif et habitat individuel, sauf en ce qui concerne l'acuité du ressenti : les plus fortes proportions de

ménages indiquant vivre dans un logement très humide se retrouvent dans le parc collectif.

L'humidité peut avoir plusieurs causes : infiltrations d'eau, remontées capillaires ou condensation. C'est cette dernière cause que l'on rencontre le plus fréquemment, en lien bien souvent avec plusieurs facteurs cumulés : présence de ponts thermiques, niveau de chauffage insuffisant, faible aération et système de ventilation inefficace.

### Madame N., veuve et propriétaire d'un logement dans les Côtes d'Armor.

Madame N., veuve, est propriétaire d'un logement dans la communauté de communes du Kreizh Breizh dans les Côtes d'Armor. Grâce à la prime de licenciement de 10 000 € de son mari, le couple avait pu acheter cette résidence principale.

Le logement de Mme N. est humide et chaque matin, pour utiliser la salle de bain, c'est le même rituel : « *Le plafond de la salle de bain est plein de gouttes d'eau. Alors, avec un balai je commence déjà par retirer toute l'eau et puis ensuite une fois*



*que j'ai terminé ma toilette, je suis obligée d'ouvrir la fenêtre pour enlever la condensation, mais là... le froid rentre à nouveau ».*

Il n'y a pas non plus d'eau chaude chez elle et depuis un accident à l'épaule, sa toilette se transforme en un parcours d'obstacles : *« Par exemple, pour me laver, j'ai pas d'eau chaude parce que la chaudière ne fonctionne pas, alors je suis obligée de mettre mon eau dans une cocotte-minute. Je fais chauffer ça sur le gaz, ensuite je prends la cocotte que je transverse dans un broc, ensuite je vais dans la salle de bain et je m'arrose comme ça pour me laver. Mais là avec mon problème d'épaule, je peux plus soulever la cocotte, (...) parce que j'ai trop mal à mon bras, alors pour faire la toilette, c'est pas évident. »*



### **Outre l'humidité, un degré d'hygrométrie récurrent dans le logement peut jouer sur la qualité de l'air intérieur et la santé des occupants.**

**Monsieur et Madame P.** qui vivent dans une passoire thermique des Côtes d'Armor indiquent que l'humidité du logement a des conséquences sur leur santé. Monsieur P. asthmatique déclare : *« L'hiver, j'ai des problèmes d'asthme donc je suis sous Ventoline, [...] quand y a l'humidité qui rentre*

*[...] à partir de l'automne jusqu'à la fin de l'hiver ». Les enfants tombent aussi souvent malades : « C'est juste des rhumes... À un moment ils étaient très malades, on pensait qu'ils avaient été contaminés par les champignons qu'on a retrouvés derrière leurs lits, mais ce n'était pas ça ».*

### **En Bretagne, peu de travaux ont documenté les liens entre précarité énergétique et santé, mais la plupart des ménages que nous avons pu rencontrer à leur domicile expriment l'idée que le ressenti de froid a des effets physiques et psychologiques.**

**Pour Eloïse**, qui vit à la rue et évoque la sensation de froid qu'elle a connue quand elle vivait dans un logement énergivore chez sa mère : *« La sensation de froid, on finit par faire avec... Après il y a des conséquences psychologiques et physiques. Moi par exemple, j'étais pas mal sur l'ordinateur, j'étais crispée et j'avais beaucoup plus froid aux index et*

*aux doigts. Et surtout ça rend... ça rend fou quoi, tu te demandes si c'est pas ton corps à force d'avoir froid qui déconne (...). Puis la nuit, tu dors mal, parce que soit t'as trop froid, soit t'as trop chaud avec toutes les couches. Oui, le froid influe sur la quantité et la qualité du sommeil ça oui, très clairement ».*

**Madame R.** en Ille-et-Vilaine, vivait avec sa fille dans un logement énergivore : « *La chambre de ma fille est chauffée la journée par un poêle à pétrole et la nuit par un convecteur d'appoint. Des problèmes de santé sont apparus pour moi et ma fille, maux de têtes et toux. L'hiver c'est vrai que ce n'était pas top, ce n'est pas confort. On tombe souvent malade parce qu'en fait, il y a trop de différences de température selon la pièce et l'endroit de la maison, ce n'est pas possible de réguler (...). L'atmosphère humide du poêle à pétrole, c'était pas fait pour moi. Mais autrement ma fille avait froid, donc bah voilà, je lui mettais ça et un peu de chauffage pour maintenir une température. Hier soir, il faisait une chaleur avec le poêle, on était obligé d'être en tee-shirt. Mais bon le poêle ça va, puis on a des bonnes couettes. Je me dis que c'est mieux que d'être dehors* ».



## VIVRE DANS UN LOGEMENT ÉNERGIVORE A AUSSI DES CONSÉQUENCES SOCIALES ET D'ISOLEMENT.

**Madame D.**, suite à de graves violences conjugales et un divorce, a acheté un logement<sup>63</sup> pour recevoir ses deux enfants, sa famille, ses amis... Mais cette dernière doit y renoncer pour le moment au regard de la mauvaise qualité du logement. Madame D. n'a pour seules ressources que l'AAH.

*« Je mets mon bonnet le soir et puis voilà. Le soir, je me fais des soirées « chenille » : c'est le duvet, le bonnet, puis bon ben, un petit film. On fait des soupes... Ce soir je vais chez des amis qui sont mieux chauffés que moi ».*

Cette situation est donc potentiellement source de gêne sociale. Mme D. se rend chez des amis mais ne peut les recevoir chez elle, ce qui suscite une certaine gêne... Et pour cause, les températures oscillent entre 14 et 16 degrés environ dans sa maison. La seule source de chaleur est un poêle dans le salon, qui est alimenté par le bois qu'elle achète avec un chèque énergie reçu en mars 2019.



<sup>63</sup> Le logement a été acheté 45 000 € en 2014. Un dossier ANAH est monté par SOLIHA Morbihan pour financer 64 000 € de travaux. La Fondation Abbé Pierre a soutenu la propriétaire à hauteur de 7 000 €.



Vues du logement de Madame D.

Le constat est le même pour **Madame G.** locataire dans le Morbihan près de Lorient. Son logement nécessiterait au moins 18 000 € de travaux : « *J'ai jamais reçu ma famille depuis que j'habite ici.* »

*J'ai jamais fait de repas. Non non, j'ai jamais fait de repas ici. Si des apéros dinatoires comme ça, où on reste dans le salon, mais attablé non... ».*

## PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ, D'UNE ÉTUDE À UN PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL ?

La Fondation Abbé Pierre a soutenu de nombreux ménages en précarité énergétique qui se plaignaient de problèmes de santé divers, mais sans faire de lien entre leur état de santé et la dégradation de leur logement, de ses revêtements intérieurs et de sa qualité de l'air... Elle a donc voulu s'outiller sur cette question.

**En partenariat avec l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes (EHESP),** d'abord par le biais de stages AstérisK<sup>64</sup>, puis dans la cadre d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, **des premières investigations « santé » ont été menées sur un panel de**

**logements visités par des SLIME bretons, notamment dans le Morbihan et les Côtes d'Armor.**

**L'idée était de s'adjoindre les compétences de conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) pour mesurer, avec les ménages, les effets de la dégradation de l'air intérieur dans les logements** (les chargés de SLIME déclenchent une visite CMEI si l'utilisation de la grille d'évaluation des facteurs environnementaux dans l'habitat montre un score égal ou supérieur à 20, en additionnant les résultats obtenus).

<sup>64</sup> Rapport de mission : Précarité énergétique et santé, année 2016-2017, mai 2017 ;

Publics et territoires touchés par la précarité énergétique, Les conditions d'une enquête qualitative en Bretagne. Mastère spécialisé® IMR-SET, Ingénierie et Management des Risques en Santé Environnement Travail Année 2017-2018, UE 5 – Atelier Santé Travail Environnement et Risques (ASTERISK)

## Grille d'évaluation des facteurs environnementaux dans l'habitat

Occurrence	Nulle	Faible	Forte
Présence visible de moisissures	Non Score = 0	Oui mais < 1m <sup>2</sup> Score = 10	Oui mais > 1 m <sup>2</sup> formant un tapis Score = 20
Dégâts des eaux, infiltration, remontées capillaires	Non Score = 0	Oui mais sans conséquence importante pour le logement Score = 5	Oui avec des conséquences importantes pour le logement Score = 10
Usage des produits ménagers et désodorisants	Non Score = 0	Usage limité < 1 fois par semaine Score = 2,5	Usage important plusieurs fois par semaine Score = 5
Travaux d'isolation, application de peintures, démolition	Non Score = 0	Oui mais > à 1 an Score = 2,5	Oui et < à 1 an Score = 5
Mobilier neuf	Non Score = 0	Oui mais > à 1 an Score = 2,5	Oui et < à 1 an Score = 5
Présence d'animaux dans le logement	Non Score = 0	Oui mais < 2 Score = 2,5	Oui et > à 2 Score = 5
Score total			

Source : EHESP <sup>65</sup>

Pour connaître l'impact sur la santé, des prélèvements ont également été réalisés dans les locaux d'habitation.

Même si l'étude n'est pas tout à fait finalisée, Olivier Blanchard du Département Santé-Environnement-Travail et Génie Sanitaire de la Haute Ecole de Santé Publique de Rennes donne les grands traits de cette dernière.

*« Les premiers résultats sont préoccupants, l'on retrouve des chauffages d'appoints dans 44% des logements visités. Il est à noter la présence de **tapis de moisissures supérieurs à 1 m<sup>2</sup> sur les surfaces**, pour un tiers des ménages concernés par l'étude. Dans 33 logements sur 38, objet de l'étude, on trouve des **moisissures**. Leur développement est fortement favorisé par l'humidité. Les CMEI ont pu répertorier jusqu'à **25 espèces différentes de moisissures** dont certaines présentent des effets très néfastes pour la santé. »*

**Le département du Finistère souhaite également s'investir sur le sujet, à travers un rapport d'engagement sur l'environnement dans lequel la question de la santé via le SDIME sera en réflexion.** Mikael Leroy du Département confirme qu'il y a un « aspect santé » dans presque

<sup>65</sup> EHESP, Rapport final pour l'ARS, « Précarité énergétique et santé environnementale en Bretagne », Olivier Blanchard, Cyrille Harpet, Margaux Riou, 10 avril 2020 - p. 75

chaque situation d'impayé d'énergie et d'inconfort. La collectivité a mené une étude d'impact du dispositif SDIME en 2018, à partir d'un panel de logements visités. **La moitié des ménages concernés estiment que leurs conditions de logement ont un impact sur leur santé.** 58% des ménages ont déménagé ou souhaitent quitter le logement.

De son côté, **le département du Morbihan veut développer son action de prévention santé en lien avec les SLIME.** Sandrine BAUDARD du Conseil Départemental du Morbihan évoque

le formulaire de Morbihan Solidarité Énergie qui comprend déjà des questions sur la santé<sup>66</sup> : « *La collectivité veut systématiser au-delà de l'étude ARS/FAP/EHESP, l'apport des CMEI pour les ménages. L'expérimentation des 19 visites a montré tout l'intérêt d'une poursuite de la collaboration sur l'entrée santé. Mais comment lever les freins sur les visites d'une CMEI ? Une vulgarisation du protocole d'intervention des CMEI permettra peut-être des interventions plus calibrées.* »

### Sophie Frain, Conseillère médicale en environnement intérieur (CMEI) pour Captair

*« Quand je visite, je ne parle presque pas de santé. Je pars de l'environnement extérieur (porcherie, circulation, arbres, etc.). Ensuite, nous parlons de l'environnement intérieur (l'aération, la ventilation, la nature des produits d'entretien, le rythme de l'entretien). Il nous arrive de déplacer des meubles et de constater des traces de moisissures inconnues des ménages. Par ce biais, nous avons pu mettre en évidence que de nombreuses VMC ne fonctionnaient pas.*

*Pour finir, je cherche des alternatives aux constats réalisés avec les ménages. Je leur donne les protocoles pour les traitements des moisissures. C'est une partie prévention importante qui n'éluide pas les questions d'enduits poreux, d'absence de vide sanitaire, d'insuffisance des systèmes de ventilation.*

*Enfin, je remets le rapport à la personne, en général 4 à 5 pages, où j'ai pu mettre en évidence tous les conseils aux ménages. Le médecin traitant reçoit copie du rapport. Ce qui est important, c'est de pouvoir revenir plusieurs semaines plus tard pour vérifier si le ménage respecte bien le protocole établi avec lui et voir les améliorations sur la santé, qui n'est souvent pas une priorité du ménage pris dans d'autres difficultés.*

Sophie Frain indique que le partenariat des CMEI avec les agences locales de l'énergie fonctionne quand celles-ci sont animatrices et opératrices des SLIME. « *Les CMEI se sentent moins seuls à porter cette thématique. C'est une entrée moins institutionnelle et peut être plus aisée pour les ménages. Cette action touche des ménages qui ne venaient pas vers les dispositifs de santé. C'est une approche différente de celle des maires et de leurs pouvoirs de police en lien avec l'ARS, réservés aux dégradations de l'habitat les plus graves.* »

*« Je pense que le plus grand chantier est de travailler les questions de la qualité de l'air intérieur, en ne la restreignant pas aux établissements recevant du public. Il ne faut pas rater le cap du Plan Régional Santé Environnement 4.*

*L'autre point, c'est la formation. Nous faisons des formations « moisissures » depuis de nombreuses années : celles-ci pourraient être plus globalement développées avec les bailleurs sociaux, maires et les autres parties prenantes du « bien habiter ».*

*Tout n'est pas lié à l'occupation, l'on voit encore beaucoup de logement sans VMC et beaucoup de ménages avec des poêles à pétroles, également dans les logements sociaux ! ».*

<sup>66</sup> Dans la fiche de repérage, tronc commun à toutes les situations, il existe une rubrique santé qui peut être remplie par le ménage avec quatre cases (problèmes respiratoires, problèmes de sommeil, anxiété, autre).

**En conclusion**, il ressort de l'étude sur les SLIME impulsée par la FAP et des entretiens avec les différents acteurs qu'il faut renforcer les liens entre les acteurs de l'habitat, du social et de la santé. Il est notamment recommandé de :

- **former les élus, les techniciens des services habitat, les techniciens des bailleurs sociaux**, sur la qualité de l'air intérieur et les conséquences sur la santé,
- **généraliser les partenariats entre les CMEI et les animateurs des SLIME** dans tous les départements, favoriser l'entrée « santé » dans les SLIME,
- **généraliser la deuxième visite CMEI** pour apprécier les changements des comportements des ménages et les impacts sur la santé,
- **permettre aux fonds sociaux petits travaux des SLIME d'être mobilisés pour interventions en lien avec la santé** (ex : traitement des surfaces et des moisissures, financement de produits traitants etc.),
- **faire avancer les politiques régionales de santé** sur les questions de qualité de l'air intérieur.

Pour conclure cette partie, la présente étude régionale sur les SLIME et l'étude de l'EHESP précédemment citée doivent amener les politiques de santé à **mieux prendre en compte la qualité de l'air intérieur**. Cette préoccupation doit être notamment mieux intégrée dans le programme régional de santé et dans les contrats locaux de santé qui sont mis en œuvre à l'échelle des pays.

À titre d'exemple, le contrat local de santé 2017-2020 du pays du Centre Ouest Bretagne (COB) prévoit une action mobilisant l'agence locale de l'énergie du pays COB (Alecob) pour que les questions de précarité énergétique soient plus en lien avec les enjeux de santé environnementale. Le but est aussi de mieux outiller l'Alecob afin de repérer les situations à risques pour la santé, et de mieux appréhender les interactions entre logement et santé dans le territoire.

**Nous faisons le vœu que ces questions soient mieux portées et plus opérationnelles dans les renouvellements des contrats locaux de santé à venir.** La Fondation Abbé Pierre pourra, sur quelques territoires, au regard de ses effectifs salariés et bénévoles, participer à ces préconisations et travaux.

De la même manière, le Plan Régional Santé Environnement (2017-2021) devra poursuivre et fortifier son programme d'action sur la qualité de l'air intérieur.<sup>67</sup> Un sujet qui doit être développé particulièrement avec les bailleurs sociaux.

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) prévoit enfin de favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs de santé pour les personnes en situation de précarité et d'exclusion. Cela passe également par la promotion de la santé pour les publics les plus exclus. Ces enjeux amènent aujourd'hui la Fondation Abbé Pierre à mettre en œuvre un partenariat avec les différentes Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Bretagne, afin que les personnes aidées par la FAP, souvent non suivies sur le plan de la santé, puissent bénéficier de l'information et de l'accès aux soins le plus opportunément.

Plus globalement, les problématiques de santé non prévenues et non accompagnées sont aujourd'hui les principaux freins repérés dans le maintien et l'accès au logement pour les plus fragiles. **Il faut qu'un accompagnement plus global (logement, social, santé) puisse voir le jour sur la plupart des territoires bretons.**

<sup>67</sup> Cf. objectif 5 : AGIR POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR.

## Conclusion

En Bretagne, il est nécessaire de **mieux faire converger les différents outils en lien avec la précarité énergétique** : plateformes locales de rénovation de l'habitat, nouveau SARE et SLIME, afin que tous les ménages - et notamment les plus fragiles - puissent avoir des réponses concrètes, tant sur le plan de l'habitat que sur le plan social.

Cela passe par des projets de territoires où **les politiques publiques locales joueraient le rôle d'ensemblers**, seraient animatrices de solutions, tout en s'appuyant sur l'État pour interdire le plus rapidement la location des passoires thermiques. Est-ce que le projet de décret fixant un seuil d'indécence thermique en Kwh, pour les logements en location (qui serait applicable dès janvier 2023) le permettra ? Le rôle de l'élu local reste prépondérant en termes de proximité avec les ménages pour animer le repérage et l'information locale.

**Nos aides publiques doivent être plus simples, plus agiles pour s'adapter aux situations vécues par les ménages, de plus en plus complexes.** À ce titre, les FSL doivent se rapprocher des SLIME. Les bailleurs sociaux doivent continuer à rénover, repérer, se former et trouver de nouveaux espaces de dialogues avec leurs locataires qui disent souffrir de la précarité énergétique.

**Les liens entre précarité énergétique et santé ne peuvent plus être éludés et nous espérons voir rapidement des avancées concrètes conjointes sur ces deux thématiques.** L'ARS y réfléchit d'ores et déjà, certaines collectivités également.

On peut penser qu'une **meilleure mobilisation des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)** sur tous les territoires bretons sera la première étape. Et au vu du nombre limité de CMEI, il serait pertinent de former les chargés de visites des SLIME notamment, à la prise en compte du confort des personnes et de la qualité de l'air intérieur.

**L'accompagnement global, notamment des locataires, est aussi une des clés de la réussite !** Nous faisons le vœu qu'à la prise en compte de l'urgence climatique (qui passe par une massification de la rénovation des logements), réponde celle d'une urgence sociale, que nous appréhendons sur le terrain à travers la « souffrance énergétique » des ménages rencontrés et qui est de plus en plus prégnante chaque année. Cette année de crise sanitaire Covid 19 et de crise économique va encore accroître les fragilités énergétiques. Nous devons tous les accompagner !

La Fondation continue son combat, nous irons à la rencontre des nouveaux maires en 2020 !

**« Toi qui souffres, qui que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir, ici on t'aime »,  
Centre fraternel de dépannage, hiver 1954. Abbé Pierre.**



### **Personnes et structures consultées dans le cadre de cette étude :**

#### **Nos remerciements appuyés et chaleureux à :**

Elie, Matthieu, Odile, Marylène, Aude, Michel, Aurélie de l'équipe Bretagne de la Fondation Abbé Pierre, l'équipe projet de « Raconte-moi quand t'as froid », et tous les ménages bretons qui ont bien voulu témoigner dans cette étude ;

Sandrine le Goff, WE KER, mission locale de Rennes ;

Olivier Blanchard de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes , les étudiants des projets Astérisik, Alexandra Filhon, enseignante et chercheuse en sociologie, faculté des sciences sociales de Rennes 2 , Anne-Cécile Hoyez, chercheuse Rennes 2, Jean-Yves Diguët du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine , Sophie Frain, CMEI ;

Fors recherche sociales, Breizh ALEC, la région Bretagne, la DREAL Bretagne, l'ADEME, les ALEC bretonnes, EDF Solidarité, l'ADIL 29 et 56, les Conseils Départementaux du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, le pays de Fougères, l'Aro Habitat ; Brest Métropole, Rennes Métropole, la ville de Rennes et le SCHS, Saint Briec Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Poher Communauté, le CCAS et le CIAS de Carhaix, les Locaux-Moteurs ;

SOLIHA 56, SOLIHA 35, le CDHAT, Alecob, Aloen, AG2R-La Mondiale, la CLCV 29, la CSF 56, Solidarité Paysans, un toit un droit, Habitat et Humanisme.

#### **Comité de relecture de la Fondation Abbé Pierre :**

Stéphane Martin, Manuel Domergue, Anne-Claire Vaucher, Noria Derdek, Hélène Denise, Joaquim Soares, Frédérique Mozer, France Michel, Julie Courbin.

#### **Conception graphique et infographie ©**

Fondation Abbé Pierre  
Damien Dupont

#### **Crédits photos :**

Sébastien Godefroy, Elie Peyssard, Matthieu Marie, Fondation Abbé Pierre, Alec du Pays de Rennes, Locaux-Moteurs.

#### **Merci aux donateurs de la Fondation Abbé Pierre**



*Être humain !*



## DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 Paris

**Téléphone** 01 55 56 37 00

**Télécopie** 01 55 56 37 01

## AGENCE RÉGIONALE BRETAGNE

11, boulevard Beaumont 35000 Rennes

**Téléphone** 02 99 65 46 73

**Télécopie** 02 99 65 34 26

[mdelanoeblaise@fondation-abbe-pierre.fr](mailto:mdelanoeblaise@fondation-abbe-pierre.fr)

[fondation-abbe-pierre.fr](http://fondation-abbe-pierre.fr)